

Vers un centre pour la culture à Sion

Dossier de présentation du projet

La Médiathèque Valais - Sion
Les Bibliothèques municipales de Sion
La Bibliothèque interculturelle L'Ardoise
Les Archives cantonales
La Plateforme Culture Valais
La direction du Service de la culture





Le chantier des anciens arsenaux

Depuis son rachat par le Canton du Valais en 1985, le site des anciens arsenaux a été peu à peu vidé de son attirail militaire pour être investi par les institutions culturelles valaisannes. C'est ainsi que la Bibliothèque cantonale s'est établie dans ces murs en 2000, et que les bureaux de la Médiathèque Valais ainsi que la direction du Service de la culture et l'Encouragement des activités culturelles l'y ont rejointe en 2009.

L'important chantier des anciens arsenaux s'inscrit dans ce processus. Au terme des travaux, le site abritera, en plus des entités culturelles déjà présentes :

- Les Archives cantonales
- La Bibliothèque municipale
- La Bibliothèque des jeunes
- La Bibliothèque interculturelle

Le chantier des anciens arsenaux, c'est donc :

- La création d'un pôle culturel, scientifique et patrimonial au cœur du Valais, qui favorisera les échanges disciplinaires et encouragera la recherche, la formation et les rencontres
- L'optimisation de la gestion et conservation du patrimoine valaisan, ainsi que son accessibilité au public
- L'aménagement d'un lieu de rencontre entre artistes et opérateurs culturels, mais aussi l'aménagement d'espaces d'exposition
- De nouvelles infrastructures performantes, qui permettront un accès aisément au savoir et de nouveaux espaces conviviaux, propices à l'échange de connaissances et à l'étude



De la construction à la transformation des anciens arsenaux : Les étapes clés

1895	Construction de l'arsenal cantonal (Rue de Lausanne) *
1917	Construction de l'arsenal fédéral (Avenue de Pratifori) *
1985	Rachat de l'arsenal fédéral par le Canton du Valais
1986	Affectation des anciens arsenaux à la Bibliothèque cantonale
1999	Confirmation de l'affectation des deux anciens arsenaux à la Bibliothèque cantonale

Etape 1

2000	La Bibliothèque cantonale est renommée Médiathèque Valais Ouverture de l'espace en libre-accès dans l'ancien arsenal fédéral (1,5 étages)
------	---

Etape 2

2005	Extension du libre-accès avec l'intégration de la Documentation pédagogique dans l'ancien arsenal fédéral (2,5 étages)
2005-2006	Premier projet visant le regroupement de la Médiathèque Valais - Sion et des Archives cantonales sur un même site

Etape 3

2006-2009	Construction d'un magasin souterrain pour les besoins de la Médiathèque Valais - Sion
2008	Validation du projet de regroupement des institutions sur un seul site par le Conseil d'Etat
2008-2009	Concours d'architecture pour la transformation du site des anciens arsenaux : le bureau d'architecte Meier & Associés est sélectionné pour le projet *



2009	Aménagement provisoire de la Documentation valaisanne et d'une salle de lecture dans l'ancien arsenal cantonal Etablissement temporaire des bureaux de la Médiathèque, de la direction du Service de la culture et de l'Encouragement des activités culturelles dans l'ancien arsenal cantonal
2010	Adoption du projet par le Conseil d'Etat et le Grand-Conseil * Signature de la convention concernant l'organisation et la gestion de la Médiathèque Valais - Sion entre la Ville de Sion et le Département de l'éducation, de la culture et du sport du canton du Valais

Etape 4

2012	Déménagement de la direction du Service de la culture, d'une partie des bureaux de la Médiathèque Valais - Sion et de la Plateforme Culture Valais à la Rue Traversière 3
2012-2014	Travaux de transformation de l'ancien arsenal cantonal
2012-2016	Conception et construction d'un magasin souterrain pour les besoins des Archives cantonales
2013-2015	Construction du bâtiment de liaison entre les anciens arsenaux
2014-2016	Travaux de transformation de l'ancien arsenal fédéral
2015-2016	Retour de la direction du Service de la culture, des bureaux de la Médiathèque Valais - Sion, de la Plateforme Culture Valais et emménagement des Archives cantonales, de la Bibliothèque municipale, de la Bibliothèque des jeunes et de la Bibliothèque interculturelle l'Ardoise sur le site des anciens arsenaux

* Voir documents en annexes pour plus d'informations

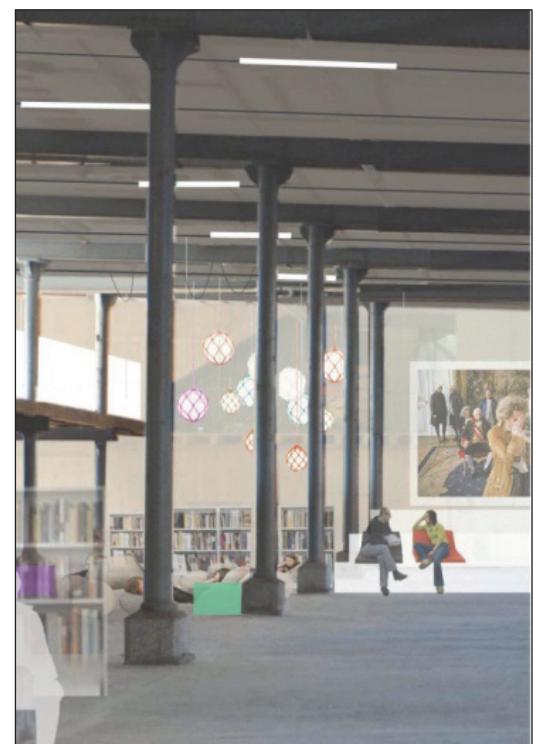


Le futur centre pour la culture et la connaissance en quelques images

Ancien arsenal cantonal (1)



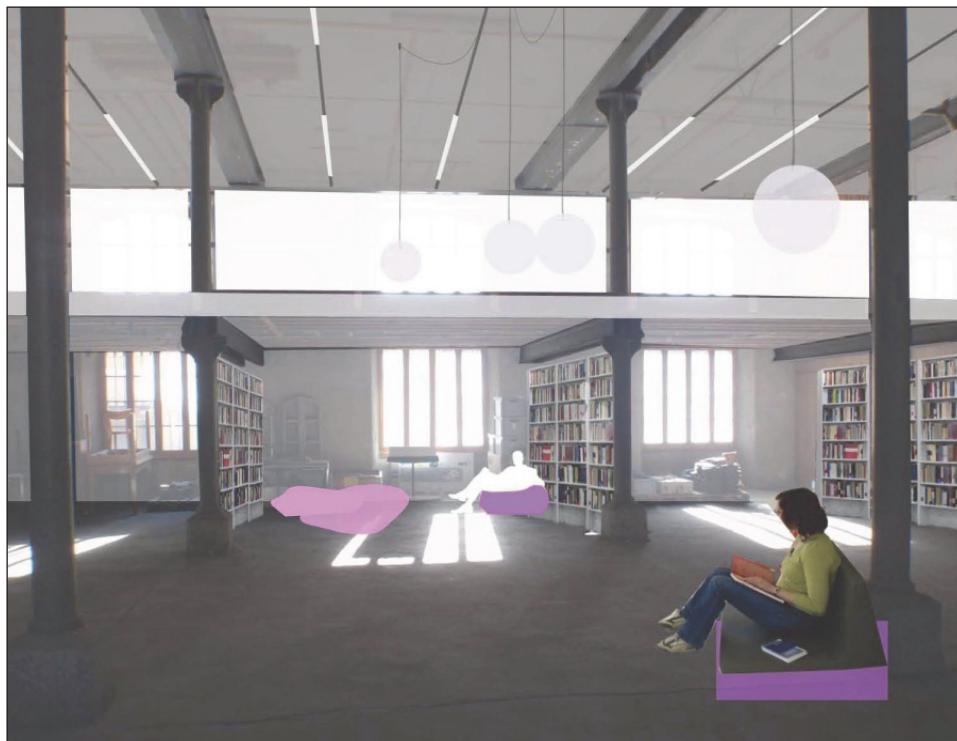
Hall d'entrée
(cafétéria,
journaux)



Hall d'entrée
(Espace d'exposition,
espace nouveautés)



Ancien arsenal cantonal (2)



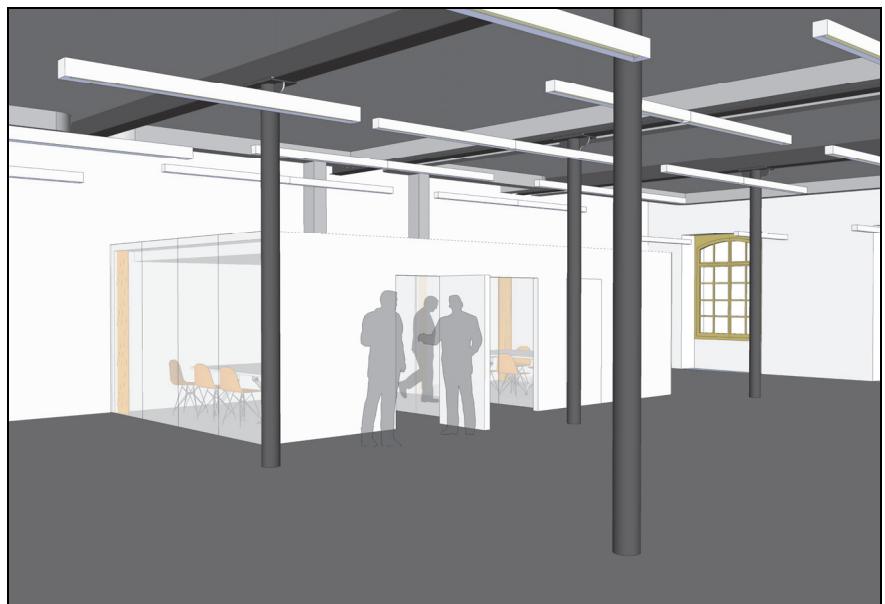
Hall d'entrée
avec niches
de lecture



Mezzanine
avec postes
de travail



Ancien arsenal cantonal (3)



Premier étage,
salles de groupe





PLI – ZZZ : Bâtiment de liaison



Bornes de prêt et retour

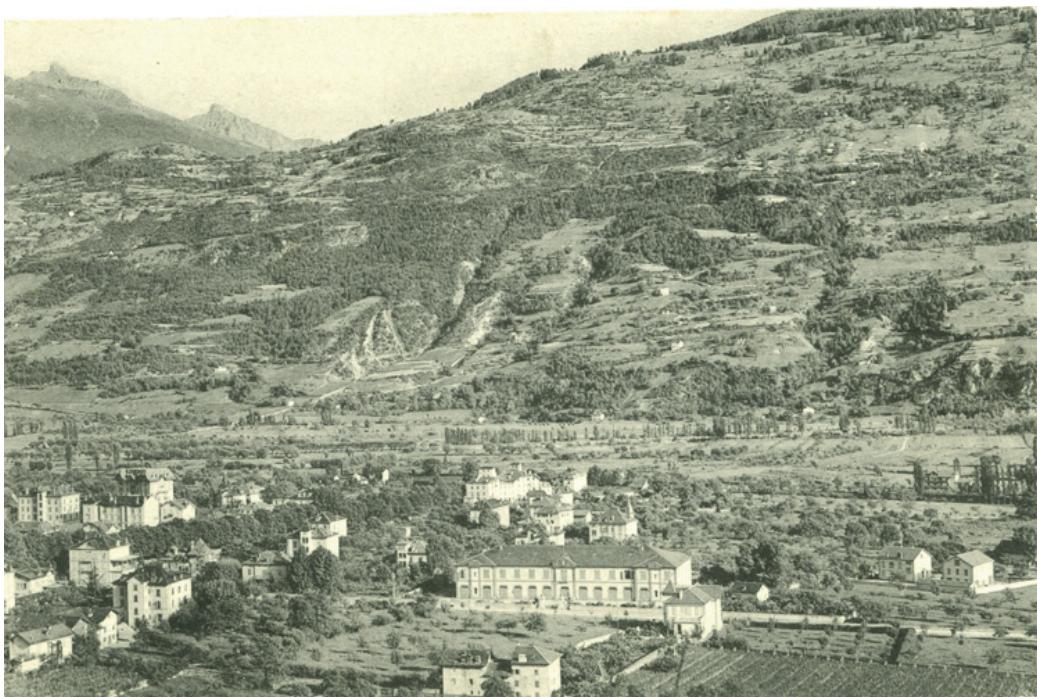
Modélisations et projections du futur Centre pour la culture et la connaissance réalisées par le bureau d'architectes Meier & Associés



Annexes

- Photographies historiques des anciens arsenaux
- "Sedunum Nostrum" de 1996 consacré à l'ancien arsenal cantonal
- Communiqué de presse du 2 juin 2009 annonçant la sélection du projet "PLI – ZZZ"
- Dossier de présentation du projet "PLI – ZZZ"
- Message du Grand Conseil

Photographies historiques des anciens arsenaux



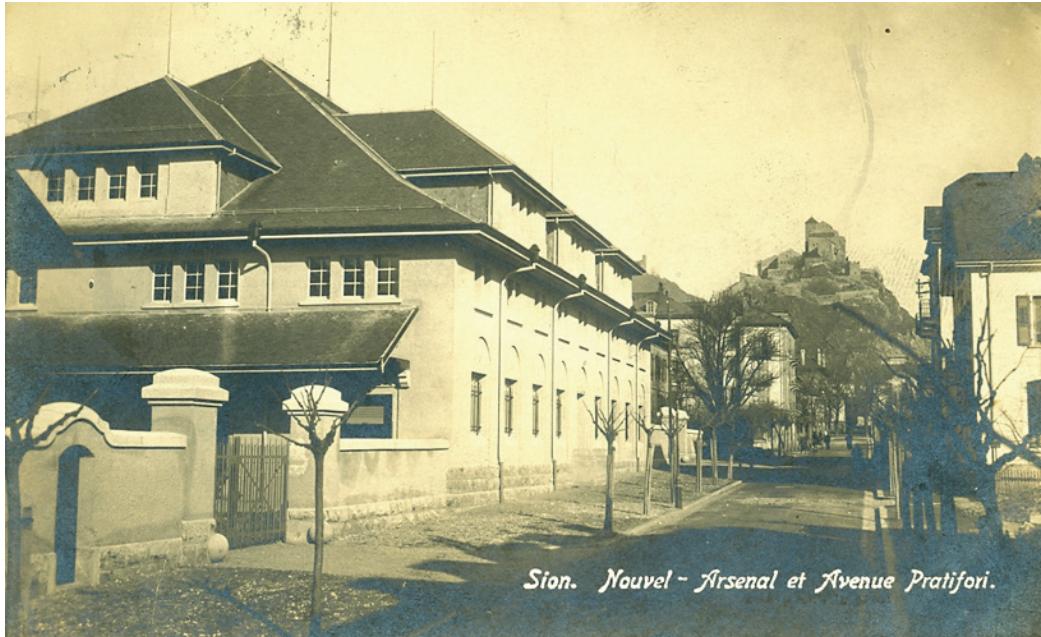
Vue sur l'arsenal cantonal et le versant sud de la Vallée du Rhône avec les *Pointes de Tsavolire* et *La Maya* en arrière-plan, autour de 1900-1920
© Archives de la Ville de Sion



Arsenal cantonal, autour de 1904
© Archives de la Ville de Sion



Arsenal cantonal, début XXème siècle
© Archives de la Ville de Sion



Arsenal fédéral, autour de 1930
© Archives de la Ville de Sion



Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion



L'arsenal cantonal

Philippe de Kalbermatten – Patrick Eisig

Terminé et utilisé à partir de l'automne-hiver 1895-96, l'arsenal cantonal fête aujourd'hui son centenaire et, si l'on excepte les interventions régulières dans les aménagements intérieurs, l'édifice n'a que peu changé au cours des 100 ans pendant lesquels il a fort convenablement rempli sa tâche.

Par son rôle de dépôt d'armes et d'équipement militaire destinés à équiper les troupes dans les meilleurs délais en cas de mobilisation, on pourrait s'attendre à un bâtiment à caractère purement utilitaire, dont la fonction primerait sur toute autre considération formelle ou stylistique. Dans le cas de l'arsenal de Sion, il semble que cela ne soit pas tout à fait le cas, non pas que ce bâtiment ait été conçu à d'autres fins, mais si on lui porte un regard attentif, il révèle sans conteste de grandes qualités architecturales.



Les ancêtres de l'arsenal actuel

On peut s'étonner que l'Etat du Valais ait attendu la fin du XIXe siècle pour se doter d'un véritable arsenal cantonal. Toutefois, comme le fait remarquer Bernard Truffer, cela s'explique aisément si l'on considère que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la défense était une affaire assumée indépendamment par chaque Dizain. Seules certaines réserves de poudre et de plomb étaient gérées en commun et stockées à Sion (tour des Chiens), à St-Maurice ou à Monthey.

Pour le Dizain de Sion, le matériel de guerre était déposé dans la tour de Savièse, à côté de la porte du même nom. Toutefois, quand elle fut livrée à la pioche des démolisseurs, en 1852 , elle ne servait déjà plus de dépôt.

En effet, l'entrée du Valais dans la Confédération, en 1815, avait imposé un système plus centralisateur et une plus grande uniformisation du matériel militaire. Ceci eut pour effet de grouper à Sion l'ensemble de l'armement cantonal. La Bourgeoisie de Sion loua à l'Etat l'ancienne souste de la rue de Conthey (actuelle annexe du bâtiment du Gouvernement).

Plusieurs projets avortés, en particulier la construction d'une maison Nationale qui aurait également permis lentreposage du matériel militaire , imposèrent le maintien de l'arsenal dans ces locaux jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La modernisation de l'armée pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle amena une multiplication du matériel militaire. L'équipement que le Valais se voit confier en 1891 (voitures pour l'infanterie, fusils, etc) ne peut plus être stocké dans les locaux d'alors et se trouve dispersé en plusieurs endroits. Conscient des problèmes que cette situation induit, le Grand Conseil admet le principe de la construction d'un nouvel arsenal.

Genèse du bâtiment actuel

Après avoir décidé de construire le nouvel édifice en bordure de la rue de Lausanne récemment tracée, le gouvernement valaisan demande à l'architecte Joseph de Kalbermatten d'en élaborer les plans, conformément aux prescriptions fédérales.

En novembre 1891, le projet est présenté au Grand Conseil sur la base d'un rapport d'étude établi par MM. Pitteloud et de Werra. Le Grand Conseil accepte le projet sous réserve de l'approbation du Département Militaire Fédéral.

Lors de la session de mai 1892, le Conseil d'Etat doit toutefois redemander l'autorisation de construire ce bâtiment, étant donné que l'importance de l'ouvrage a changé entre-temps, passant d'une simple remise pour le nouveau matériel reçu de la Confédération à un véritable arsenal destiné à réunir l'ensemble du matériel de guerre et l'administration (voir ill. 2).

Lors de sa session de novembre, dans son message au Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet en question le projet de construction à cause de son coût. En effet, alors qu'il était prévu une dépense de Fr. 100'000.- environ, le devis présenté par Joseph de Kalbermatten se monte à Fr. 156'584,35.

Compte tenu de l'état des finances publiques ainsi que des dépenses extraordinaires engagées par l'Etat, ce coût semble élevé; mais la nécessité d'un arsenal n'est pas remise en question, d'autant qu'elle est reconnue par les instances fédérales.

Il est cependant demandé par un député que le plan de l'arsenal soit soumis à l'examen d'une commission de trois architectes avant qu'il ne soit mis en exécution.

Le concours d'architecture

Le Conseil d'Etat du canton du Valais, en exécution des décisions prises par le Grand Conseil dans ses sessions de mai et de novembre 1892, met donc au concours public l'élaboration des plans de construction d'un arsenal cantonal à Sion.

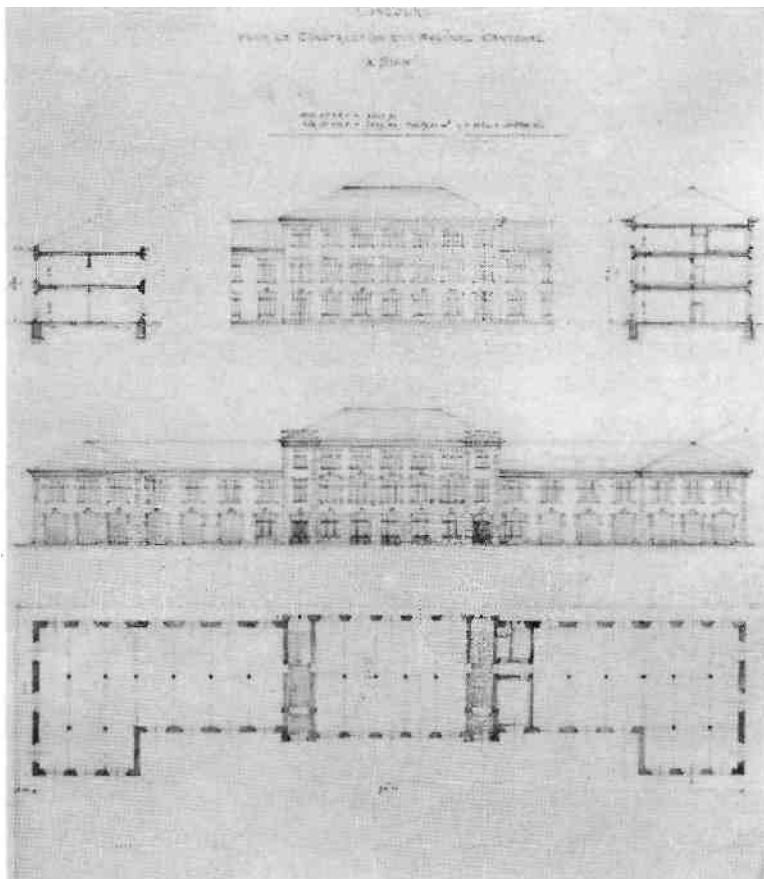
Le jury sera composé de trois architectes dont on ne connaît malheureusement pas les noms. Une somme de Fr. 2'000.- est mise à disposition du jury pour primer deux projets pour autant que celui-ci juge que les plans répondent, du point de vue architectural, à ce qui est exigé. Réserve prudente, mais qui s'avérera précieuse lors de l'examen des projets qui lui seront soumis. Il faut noter que le règlement du concours imposait un coût maximal de Fr. 115'000.-, avec possibilité de le réduire à Fr. 73'000.-.

En date du 15 avril 1893, les six concurrents inscrits ont rendu leur projet.

La raison exacte pour laquelle Joseph de Kalbermatten n'a pas participé au concours n'est pas connue. Cependant, il est possible, compte tenu des événements qui vont suivre, qu'il lui a été demandé de ne pas y participer afin de permettre au Conseil d'Etat de faire un choix, ou tout au moins, de se réserver une alternative.

Le rapport exact du jury n'est pas connu; par contre, le message du Conseil d'Etat du 17 mai 1893 nous révèle que le niveau du concours est faible et que, par conséquent, le jury n'a pas attribué de premier prix.

En outre, le concurrent ayant obtenu le deuxième prix, le projet du bureau zurichois Ott et Roninger, «Motto Fr. 115'000.-» (voir ill.1), a triché sur le calcul du cube en utilisant des cotes ne correspondant pas aux plans. Le jury



///. ? Détail du projet du *bureau Ott et Roninger* (éch. 1:200) 6

fait toutefois remarquer au Grand Conseil que l'enveloppe budgétaire de Fr. 115'000.- est impossible à respecter. En conclusion, et pour proposer une solution concrète, le jury rappelle au Grand Conseil l'existence d'un projet qui correspond en tous points à la demande et qui est approuvé par le Département Militaire Fédéral: celui de Joseph de Kalbermatten.

Il est donc demandé au Grand Conseil de faire le choix entre le projet de MM. Ott et Roninger et celui de l'architecte sédunois, sur lequel il est encore possible de faire des économies en supprimant certains éléments décoratifs.

Le mandat

Il semble que le Conseil d'Etat ait été rapidement informé que le concours n'avait pas donné de résultats utiles. En effet, le 24 avril 1893, moins de 10 jours après le rendu officiel du concours, Joseph de Kalbermatten écrivait déjà au président du Conseil d'Etat qu'il était en mesure de procéder à certaines modifications de son projet, afin d'en réduire le coût de Fr. 30'000.- environ.

Lors de sa session de mai 1893, le Grand Conseil, conformément au préavis du Conseil d'Etat, adopte pour la construction de l'arsenal le plan présenté par Joseph de Kalbermatten, devisé à Fr. 156'584,35 francs, mais réduit alors de Fr. 28'000.- (voir ill. 3).

Les crédits sont votés, y compris pour l'achat du terrain, et les travaux de construction basés sur les plans modifiés peuvent commencer. Ces travaux sont adjugés à l'entreprise Besson, de Bagnes. Ils sont menés avec diligence puisque le bâtiment est terminé avant l'hiver 1895.

Description du bâtiment

Caractères architecturaux et stylistiques

Ce bâtiment est intéressant à plus d'un titre quant à sa cohérence urbaine et architecturale. En effet, si l'implantation le long de la nouvelle rue de Lausanne était imposée, le caractère du bâtiment est éminemment urbain et ne laisse pas à priori entrevoir sa destination, tout en ne cachant pas son caractère utilitaire.

Par le traitement différencié de ses façades, l'arsenal est un bâtiment appartenant clairement à la rue de Lausanne. La façade sud ne comporte pas d'éléments décoratifs, ses grandes fenêtres divisées en deux expriment le caractère utilitaire du bâtiment. La façade nord est rehaussée par trois pignons rapportés qui ne sont que purement décoratifs dans la mesure où, au niveau du plan, ils n'agrandissent guère l'espace intérieur et au niveau de la fondation, ne se différencient pas des autres éléments composant la façade.

Dans sa forme actuelle (en faisant abstraction de l'annexe construite à l'ouest), l'arsenal se présente sous la forme d'un bâtiment rectangulaire de 70,20 m par 22,70 m et d'une hauteur à la corniche de 10,5 m. La façade nord est percée au rez de 13 portes cochères pour l'accès aux magasins à voitures et, à l'étage, de 13 baies. La façade sud compte 15 baies par étage.

D'un point de vue typologique, il s'agit donc d'un bâtiment à corps unique déguisé en bâtiment à trois corps. Les ailes s'expriment peu par rapport au corps central; il n'y a pas de retournement du plan aux ailes.

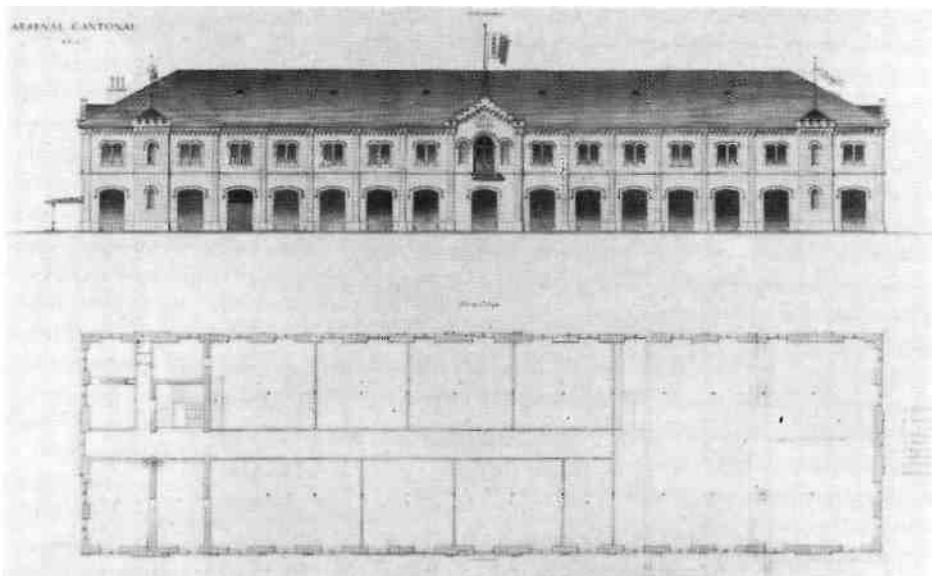
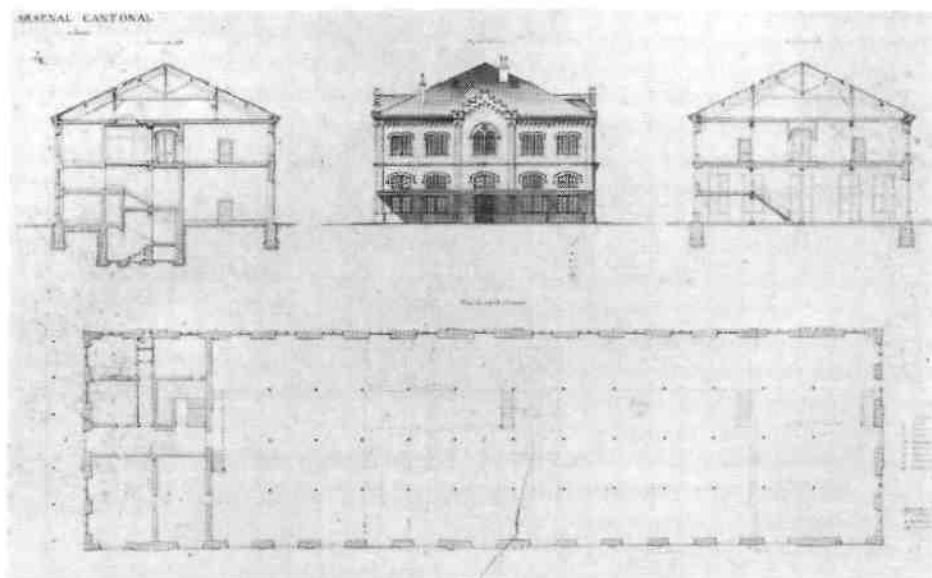
Par leur expression formelle, les pignons crénelés, décorés ou même ajourés par des meurtrières factices, sont autant de signes qui donnent au bâtiment son caractère militaire. Le pignon central, plus large, également crénelé, contrairement à ce qu'on pourrait y attendre par rapport à sa position sur l'axe de symétrie de la façade n'est pas une entrée; il n'est lui aussi qu'un élément purement décoratif. En effet, ces pignons ne doivent ici être considérés que comme des décos rapportées, dans la mesure où ils ne participent pas à une différenciation du plan; ils ne sont pas des entrées et ne caractérisent pas l'espace intérieur.

Ces ajouts stylistiques sont tout ce qui reste du projet de 1892 qui avait une expression stylistique plus franche par de réels pignons crénelés flanquant les deux façades principales ainsi que les façades latérales.

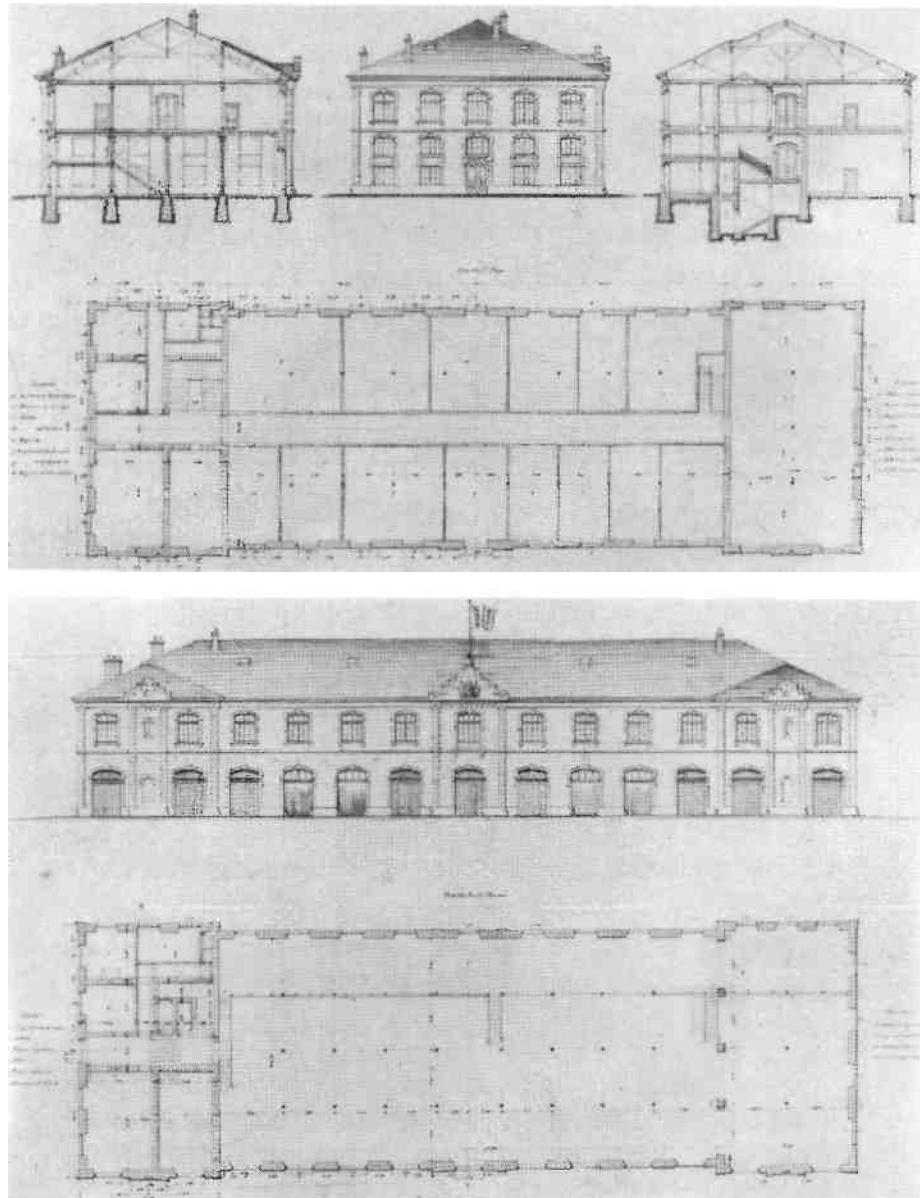
Les références stylistiques de Joseph de Kalbermatten sont le fait de l'enseignement de Gottfried Semper dont il fut l'élève puisqu'il est issu de la première volée d'architectes de l'Ecole Polytechnique de Zurich en 1864.

Sans s'aventurer de façon détaillée dans le discours théorique de Semper, celui-ci affirmait la préexistence du motif artistique par rapport à sa forme structurée: c'est l'ornementation et non la structure qui est fondamentale.

A travers les économies auxquelles il a dû procéder, probablement à rencontre de ses convictions architecturales, en supprimant les éléments décoratifs, Joseph de Kalbermatten a peut-être compris que l'ornementation n'était pas une finalité architecturale mais bien plutôt le placage d'une image, d'un style. L'arsenal peut ainsi démontrer, dans une certaine mesure, que la structure, et non l'ornementation, est fondamentale dans l'appropriation d'un espace, dans son usage et lors de transformations.



III. 2 Premier projet de Joseph de Kalbermatten (1892), non réalisé (éch. 1:100).



///. 3 Projet simplifié de Joseph de Kalbermatten (1893), réalisé (éch. 1:100).

Caractères constructifs

Les murs porteurs périphériques sont fondés sur des semelles. Les porteurs intérieurs sont repris sur des fondations sur pieux.

La structure intérieure du bâtiment, faite de colonnes en fonte, ponctue et divise le corps central et l'espace de l'aile ouest.

Les planchers sont en poutres de bois portées sur des poutrelles en fer.

Il est intéressant de noter que, pour un écartement de 60 cm, les portées en bois, destinées à reprendre de lourdes charges, vont jusqu'à 5,6 m.

La charpente est une charpente à ferme venant prendre appui sur les murs ainsi que sur les colonnes en fonte.

Caractères distributifs

Le rapport de gestion du Grand Conseil nous livre les premières impressions de l'utilisation du tout nouvel arsenal: «En automne 1895, l'ancien arsenal ainsi que les différents magasins que nous occupions, ont été évacués et tout le matériel de guerre a été transporté au nouvel arsenal.

Ce bâtiment répond en tous points à ce que l'on exige aujourd'hui d'un arsenal, c'est-à-dire vastes magasins bien éclairés, abords et dégagements faciles, groupement du matériel par corps, en un mot, possibilité d'une rapide mobilisation.

Dans la grande halle du rez-de-chaussée, nous avons placé le matériel de corps, c'est-à-dire tout ce que la troupe prend pour entrer en campagne, comme canons, voitures, harnachements, couvertures de bivouac, outils de pionniers, matériel sanitaire, etc, etc. [...]

Au rez-de-chaussée se trouve en outre un magasin de réception et d'expédition des effets, une cuisine pour les lavages et un logement pour le concierge.

A l'étage sont installés les magasins d'effets d'habillement et d'équipement, les armes de réserve, le magasin de chaussures, l'atelier de nettoyage des armes, une pièce pour la visite sanitaire et une autre pour l'habillement des recrues, enfin les bureaux de l'administration. Entre l'appartement du concierge et l'étage se trouvent encore trois pièces occupées par les ateliers de tailleurs. Un vaste galetas occupe toute la longueur du bâtiment permet d'abriter la troupe en cas de mauvais temps» .

Le corps oriental du bâtiment regroupe les bureaux. L'accès public se trouve de ce même côté. Les accès utilitaires se font par les grandes portes cochères de la façade nord qui s'ouvrent sur un vaste espace de près de 6m de haut dont la partie sud est divisée par une mezzanine. Au premier étage, la partie centrale est occupée par des magasins dont la répartition se fait indépendamment de la structure primaire.

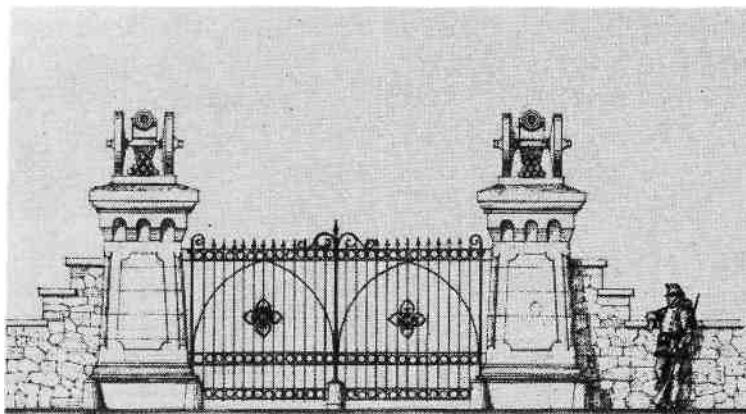
Conception architecturale

Le plan de l'arsenal montre une grande potentialité d'usage de l'espace par sa structure ponctuelle, par la différenciation verticale de l'espace en deux ou trois niveaux et aussi par un éclairage naturel généreux. De par sa conception et son organisation spatiale, ce bâtiment dépasse le stade d'un bâti qui ne serait que l'expression d'un contenu unique. Il n'est donc pas un objet architectural typifié, cloisonné par une destination quasi univoque de ses espaces. Par son architecture «anonyme» au sens d'une structure primaire parfaitement conventionnelle,

l'adéquation entre l'espace et la structure ainsi réalisée permet une grande liberté d'appropriation de l'espace par l'usager.

Nous ne parlons pas ici de polyvalence de l'espace, mais bien plus d'un potentiel, d'une capacité de l'espace de ce bâtiment à accepter la fonction première qui lui a été imposée ou à accueillir d'autres fonctions.

En un siècle d'histoire, ce bâtiment n'a pas changé d'affection, ce qui prouve bien la justesse de sa conception.



///. 4 *Projet pour l'entrée du site depuis la rue de Lausanne (Joseph de Kalbermatten, 1897).*

Les modifications ultérieures

Peu décoré en lui-même, nous l'avons vu, pour des raisons avant tout financières, l'arsenal va recevoir peu après sa construction différents ornements qui viennent rompre sa relative austérité. Ainsi, le fronton du pignon central, sur la façade nord, se voit sommé d'une sculpture en bas-relief polychrome (voir ill. dos de la couverture). Celle-ci rappelle la destination du bâtiment par une allégorie patriotique qui mêle les bannières de la Suisse et du Valais aux symboles de la défense du pays: fusil à baïonnette, canons et rameaux de laurier et de chêne. Cette sculpture, restaurée en 1992 sous l'égide du Service des Bâtiments, par l'atelier Saint-Dismas, a retrouvé aujourd'hui ses vives couleurs d'origine.

Sur un projet de Joseph de Kalbermatten, daté de 1897, l'entrée principale de la propriété, sur la rue de Lausanne, est monumentalisée par la pose d'une grille tenue par deux socles massifs supportant des reproductions de canons anciens (aujourd'hui enlevés; voir ill. 4). L'effet de l'entrée est rendu encore plus majestueux par les deux magnifiques cèdres du Liban, plantés de part et d'autre de celle-ci.

Si l'intérieur du bâtiment a été constamment adapté aux nouvelles nécessités de l'arsenal, l'extérieur n'a été que peu modifié. La transformation la plus manifeste est la création, en 1936/37, d'une petite annexe à l'ouest du complexe, qui reprend le langage néo-médiéval du bâtiment principal. Conçue par le bureau de l'architecte cantonal, avec le concours de l'ingénieur Sarrasin, l'annexe repose sur une dalle en béton armé du type «champignon», posée sur des piliers évasés vers le haut, au lieu de simples sommiers. La cave créée sous l'annexe était destinée à recevoir les masques à gaz que l'on devait entreposer à des températures assez constantes. L'architecte cantonal

établira en 1940 un projet de rehaussement de l'annexe pour une armurerie que l'on installera finalement dans le bâtiment principal.

Notons encore que la Confédération, en 1917, bâtit l'arsenal fédéral, plus modeste, au sud de celui qui nous occupe. Cet édifice, revenu dans les mains du canton en 1986, est aujourd'hui affecté aux besoins des Musées cantonaux pour ses expositions.

Les canons

Pour l'anecdote, rappelons parmi les curiosités de l'arsenal, les trois canons exposés dans la cour de l'édifice. Ceux-ci, frappés aux armes de la maison impériale d'Autriche et des VII Dizains, rappellent un don de François I^{er} d'Autriche en 1816 (voir NI. 5).

Au crépuscule de la domination napoléonienne sur le Valais, en 1813, les troupes françaises avaient positionné quelques pièces d'artillerie à Valère, dans l'espoir de contenir l'avance des troupes coalisées. Dans leur départ précipité, les Français durent se contenter de rendre ces pièces inutilisables, sans avoir pu s'en servir. Après leur courte occupation, les Autrichiens repartent avec les canons, en 1814.

A grand renfort de diplomatie, le Valais va essayer de les récupérer et l'empereur, conscient du bon droit de la demande valaisanne, se propose même de les fondre pour en forger de nouveaux, voulant ainsi marquer son attachement à notre région. C'est dans cette optique que l'Etat du Valais laisse libre choix aux autorités autrichiennes quant au calibre des pièces, mais demande instamment que soient gravés les écus des deux partenaires, afin de faire de ces armes un témoignage durable de l'amitié avec l'Empire.

Après les péripéties d'un long voyage par le Simplon, douze pièces d'artillerie arrivent à Sion en août 1818.

Malgré le caractère hautement symbolique de celles-ci, leur destin ne sera guère glorieux. Quatre d'entre elles seront vendues à la Confédération en 1853 pour leur métal. Une autre est fondu en 1871 par le canton pour ses besoins en nouvelles armes. Un canon se perd dans les méandres de l'exposition nationale de 1914, à Berne et deux semblent avoir été assez rapidement échangés avec des cantons voisins contre d'autres armes. Seule l'une des pièces sortira périodiquement de l'oubli pour participer à diverses cérémonies avant que son affût ne se brise définitivement sous le poids du bronze et des ans.

Ayant heureusement échappé aux réquisitions de métal en 1940, trois des quatre dernières pièces peuvent encore exciter la curiosité du promeneur.



///. 5 *Les canons donnés par François 1^{er} d'Autriche.*

Conclusion

L'arsenal cantonal de Sion est un bâtiment représentatif du patrimoine architectural valaisan (c'est l'un des plus importants témoignages du néo-gothique civil dans notre canton) et, à ce titre, digne d'être protégé en tout cas contre toute utilisation ou intervention irréversible qui pourrait réduire ou même annihiler sa capacité de structure d'accueil.

Surtout, et c'est ce qui est important, l'édifice nous apporte une leçon d'architecture et de modestie. Il nous apprend que la rigueur architecturale n'est pas synonyme d'appauvrissement. Les économies et multiples réductions dont l'arsenal est issu l'ont, d'une certaine façon, enrichi dans le sens de la sobriété où l'ajout stylistique n'est plus une fin en soi, utilisé parce que l'époque le voulait, mais bien plutôt un signe qui nous révèle avec retenue la destination du bâtiment.

Notes

¹ Bernard Truffer, «Valais - Wallis», Les arsenaux de Suisse, Berne, 1993, pp. 154-159.

² Léon Imhoff, La démolition des remparts, l'ouverture de la route et de la rue de Lausanne, à Sion, 1830-1870, Sion, 1951, p. 10.

³ Denise Francillon, «Sion: ouverture à la modernité et recherche d'identité», 1788 -1988, La part du feu, urbanisme et société après le grand incendie, Sion, 1988, p. 163.

⁴ La plus grande partie de la documentation sur la construction de l'arsenal provient du fonds de Kalbermatten, architectes, conservé aux Archives d'Etat du Valais.

⁵ Bulletin des séances du Grand Conseil, session ordinaire de mai 1893, Sion, 1893, pp. 72-77.

⁶ Rapport de gestion du Grand Conseil pour l'année 1895, département militaire, Sion, 1896, pp. 33-34.

⁷ Jacques Calpini, «Un don de l'empereur d'Autriche à l'Etat du Valais en 1816: Les canons de l'arsenal de Sion», Annales valaisannes, 1974, pp. 97-108.

Couverture: vue générale de l'arsenal cantonal.

Dos de la couverture: détail de la sculpture décorant le pignon central de la façade nord.

Sedunum Nostrum, Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion. Case postale 2245 - CH 1950 SION 2 NORD CCP 19-9921-3

Rédaction:

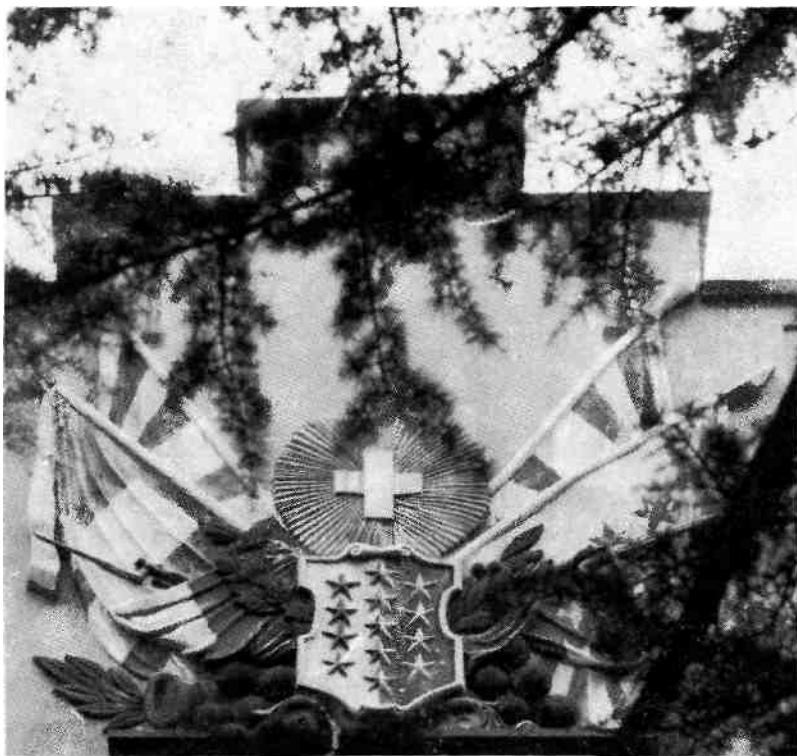
Patrick Elsig, responsable
Elvira Barras

Crédit des illustrations:

Bernard Dubuis: couverture, dos de la couverture et ill. 5
Archives d'Etat du Valais, fonds de Kalbermatten, architectes: ill. 1 -2-3-4

Impression:

Imprimerie R. Curdy SA - Sion





Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service des bâtiments, monuments et archéologie

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt
Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la Culture

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Kultur

Sion, le 2 juin 2009

COMMUNIQUE AUX MEDIAS

**Investi peu à peu par le Service cantonal de la culture,
le site des Arsenaux de Sion est en passe de devenir à terme
le Centre pour la culture, l'art et la connaissance du Valais.
Un jury vient de choisir l'architecte qui donnera forme au projet**

Un concours de projets a été lancé par le Service des bâtiments, des monuments historiques et des recherches archéologiques (SBMA) pour la transformation des arsenaux de Sion, pour les besoins des Archives, de la Médiathèque et de la direction du Service de la culture qui compte à terme y réaliser le Centre pour la culture, l'art et la connaissance du Valais. Projets en lice et projet primé sont visibles ces jours à la Médiathèque Valais de Pratifori.

Quand l'armée suisse laisse la place aux artistes

Le site des arsenaux de Sion compte deux bâtiments; l'arsenal cantonal, mis en service en automne 1895, et l'arsenal fédéral, construit entre 1936 et 1937 sur les plans de l'architecte Philippe de Kalbermatten. Suite aux restructurations liées au programme *Armée 21*, les deux bâtiments ne sont plus utilisés par l'armée suisse. Racheté par le Canton du Valais en 1985 et progressivement désaffecté, l'arsenal fédéral a été mis à disposition de la Médiathèque Valais en 2000, après une rénovation douce. L'arsenal cantonal vient d'être libéré par les militaires et va être utilisé provisoirement, dès l'été 2009, par la Médiathèque Valais. Le concept général de la future utilisation de ce site urbain prévoit de regrouper l'ensemble des activités des Archives de l'Etat et de la Médiathèque, actuellement dispersées sur plusieurs bâtiments répartis dans la ville de Sion, sur ce site. Comme le souligne Jacques Cordonier, chef du service de la culture: « Pour le Département de l'éducation, de la culture et du sport et particulièrement pour son Service de la culture, la réalisation sur le site des anciens arsenaux d'un Centre pour la culture, l'art et la connaissance, est un projet prioritaire au cours des années à venir. Il ne s'agit pas seulement de donner un nouveau bâtiment aux Archives et à la Médiathèque, ce qui en soit est déjà important. Ce centre est appelé à devenir le point de rencontre et de référence pour l'ensemble des artistes, acteurs et opérateurs culturels du Canton puisqu'il hébergera la direction du Service de la culture et, particulièrement son unité d'encouragement des activités culturelles. Nous souhaitons que les personnes concernées par la culture de l'ensemble du Canton prennent l'habitude de s'y rendre et d'en faire leur maison. »

Un concours pour faire dialoguer respect de l'histoire et exigences modernes

Un « concours de projets à deux degrés » a été organisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) du Département valaisan des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) en collaboration avec la direction du Service de la culture (SC). L'objet de ce concours de projets consistait à rechercher des propositions concrètes et réalisables à haute valeur architecturale pour la nouvelle affectation des arsenaux en respectant la valeur des bâtiments historiques. Comme le souligne Olivier Galletti, Architecte cantonal et Président du jury : « Plutôt que de recycler les matériaux des bâtiments pour la transformation des arsenaux, nous avons opté pour la récupération des bâtiments, une solution

ouverte au développement durable puisque nous n'utilisons pas d'énergie grise pour démontrer les bâtiments ». Dans le cadre d'une procédure ouverte, 16 bureaux d'architectes ont déposé un dossier en vue de participer au 2^{ème} degré du concours. Le jury, en a sélectionné sept : Berclaz & Torrent, Sion et Léonard Bender, Martigny ; Boegli Kramp Architectes SA, Fribourg et D. Rosset SA, Fribourg ; Cagna + Wenger Architectes SA, Sion et B.F.I.K. Architectes hes-uts, Fribourg ; Delaloye Architectes Associés, Martigny ;dv & smfar, Sion ; Meier & Associés SA, Genève ; Vomsattel Wagner GmbH, Viège et ar-architekten GmbH, Brigue.

Le projet du bureau d'architectes Meier & Associés fait l'unanimité

Réuni les 21 et 22 avril dernier, un jury présidé par Olivier Galletti et constitué de trois autres architectes, dont deux hors canton, du chef du Service de la culture et de l'archiviste d'Etat a examiné les projets retenus et choisi à l'unanimité le projet du bureau Meier & Associés SA « Nous avons privilégié un projet qui envisageait les deux bâtiments comme un ensemble à conserver intact et qui proposait une liaison résolument contemporaine entre les deux bâtiments tout en étant respectueuse de leur ancienneté et de leur haute valeur patrimoniale », explique Olivier Galletti. « Les bâtiments existants sur le terrain prévus pour la Médiathèque, les Archives et la direction du Service de la culture, ont des valeurs historiques de diverse nature. D'une part, il s'agit de constructions de haute signification en tant que témoignages pour le développement des organisations de défense du pays sur les divers niveaux étatiques. Dans le contexte urbanistique, le terrain avec les arsenaux constitue un lieu clairement public marquant les deux rues. Enfin, les deux édifices ont une haute valeur architecturale tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et de part leur affectation utilitaire d'origine, le potentiel de répondre à l'ensemble des fonctionnalités nécessaires au bon fonctionnement d'institutions modernes, ouvertes au public. » A ce stade, le jury propose à l'unanimité de confier au bureau Meier & Associés, auteurs du projet "PLI - ZZZ", la poursuite des études en vue de sa réalisation. Dans l'immédiat, il invite le public à venir découvrir les 7 projets en lice à la Médiathèque Valais (Rue de Pratifori 18 à Sion).

Plus de renseignements :

Olivier Galletti

Architecte cantonal et Président du jury

olivier.galletti@admin.vs.ch

027- 606 38 05

Jacques Cordonier

Chef du service de la culture et membre du jury

Jacques.cordonier@admin.vs.ch

027- 606 45 50

Retrouver nos infos sur :

<http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenulID=19729>

En dossiers joints :

présentation du projet primé avec analyse du comité d'experts
et vue intérieure du projet



Place du Midi 18, CP 478, 1951 Sion
Tél./Tél. 027 606 38 00 —Télécopie/Fax 027 606 38 04

Rue des Vergers 9, CP 182, 1950 Sion
Tél./Tél. 027 606 45 67 —Télécopie/Fax 027 606 45 54

Le projet propose une intégration du programme dans les bâtiments des arsenaux existants. Il complète ces volumes par une intervention clairement contemporaine entre ceux-ci, assurant les circulations verticales et les liaisons horizontales. Ce volume redéfinit l'affectation et la qualité spatiale de l'espace extérieur entre les arsenaux, la salle de conférence prend place dans son sous-sol.

La proposition réorganise les extérieurs de manière subtile en clarifiant les accès avec une entrée principale sur la rue de Lausanne, une entrée livraison au sud-ouest et une entrée personnel au sud-est.

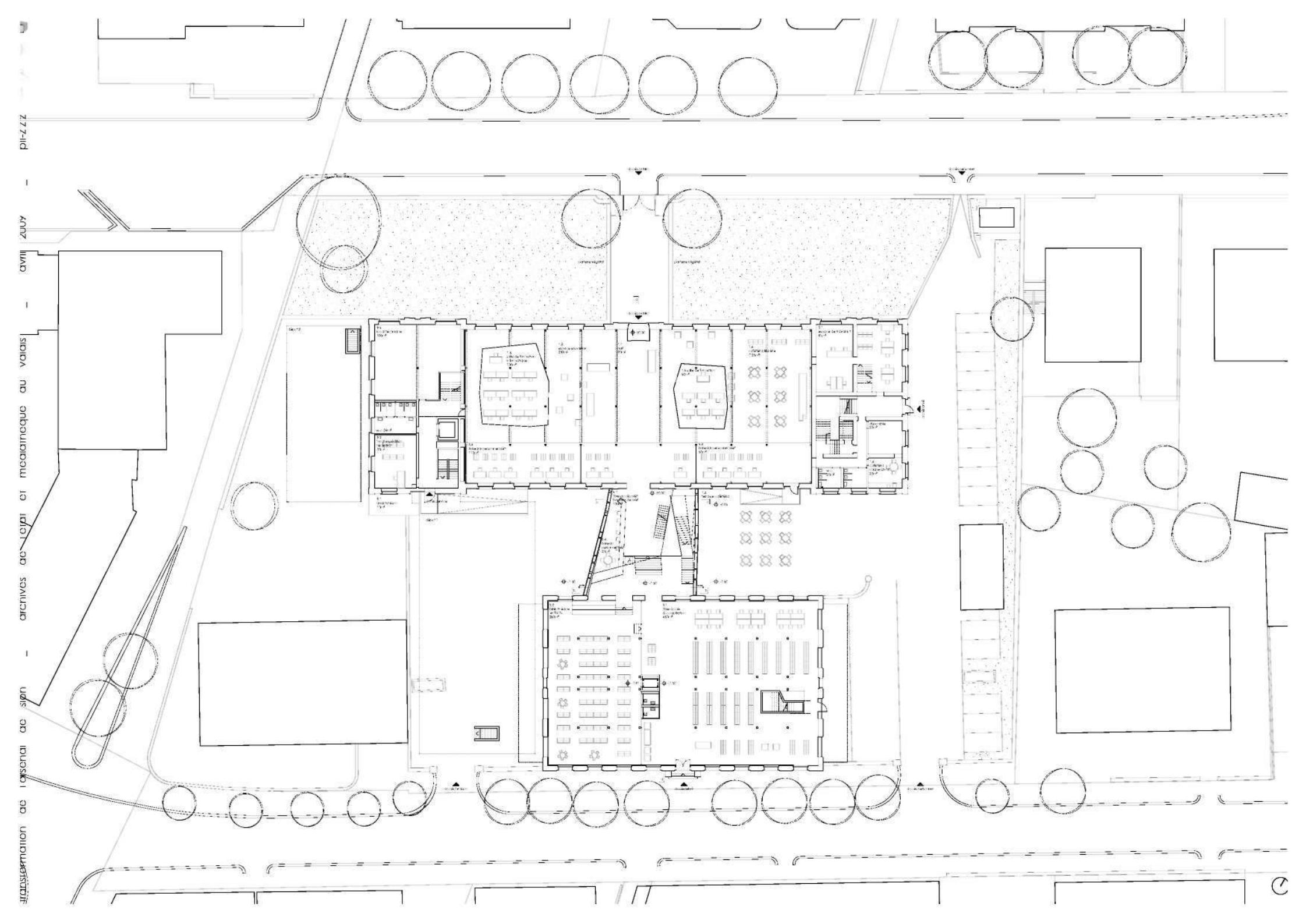
Le projet s'appuie sur le caractère des lieux et leur histoire (polyvalence des espaces, rigueur constructive et structurelle, liberté des plateaux) pour proposer une organisation du programme en adéquation avec la vision d'une médiathèque du XXI^e siècle : un lieu d'échanges et de culture ouvert en permanente mutation. L'intervention contemporaine se concentre avec une grande économie de moyen sur la mise en œuvre d'un « bâtiment-lien » entre les 2 arsenaux. Ainsi, la juxtaposition de deux entités indépendantes est transformée en un tout cohérent formé de trois éléments.

Le principe d'organisation général et les choix distributifs sont bons. Le dispositif d'accueil est fonctionnel et attractif. De plus, il assure l'accès aux espaces accessibles en dehors de l'ouverture publique usuelle. Le déploiement du programme des espaces publics de la Médiathèque est rigoureux, ouvert et fonctionnel, il favorise un grand potentiel d'évolution dans l'aménagement et les modifications qui affecteront ses fonctions. Toutefois, un réglage de l'organisation des fonctions devra se faire dans le détail, en particulier pour les locaux des Archives de l'Etat et de la Documentation valaisanne de la Médiathèque Valais-Sion afin d'améliorer leur niveau de fonctionnalité et de sécurité ainsi que celui du flux des documents vers les dépôts. La distribution des espaces administratifs entre les différentes fonctions est également à préciser.

Le projet propose une attitude claire par la mise en valeur des qualités architecturales des bâtiments existants et la proposition d'interventions résolument contemporaines en relation avec les exigences de la nouvelle affectation du complexe. Une attention particulière a mis en évidence la qualité des systèmes structurels existants. Les principes de cloisonnements intérieurs sont limités au strict minimum, leur traitement et leurs positions devront entrer en dialogue avec les structures porteuses.

Le « bâtiment-lien » illustre avec à-propos la volonté de contemporanéité d'une intervention qui propose de manière pertinente les principes architecturaux et distributifs de base : une enveloppe unitaire et essentiellement fermée,

l'affectation précise de lien distributif au nouveau volume. Elle devra toutefois être développée et contrôlée tant du point de vue la volumétrie que de sa structure et de sa matérialisation. Une réflexion globale structurelle est proposée pour répondre principalement aux nouvelles normes antisismiques. Le nouveau « bâtiment-lien » devra participer au renforcement antisismique des deux bâtiments existants. Cette solution permettra de limiter au maximum les interventions intérieures dans les deux arsenaux. Le parti retenu propose de limiter les interventions dans les volumes existants, l'effort d'intervention se concentrant sur la réalisation du « bâtiment-lien ». Une simplification dans les mesures structurelles à prendre semble possible. Les surfaces proposées sont légèrement inférieures à la demande du programme. Moyennant une réorganisation des locaux liés aux Archives de l'Etat, la rationalité générale d'exploitation est bonne. La volonté de limiter les interventions à la mise en conformité aux exigences de la nouvelle affectation tout en cherchant à maintenir le maximum de substance est cohérente avec la proposition de laisser visible une nouvelle couche d'installations techniques. Ces principes ainsi que l'utilisation rationnelle et judicieuse des espaces existants participent à l'économie générale du projet. Ils devront être maintenus tout au long de son développement.





étapes historiques sur le site des arsenaux



1895: construction de l'arsenal cantonal
1917: construction de l'arsenal fédéral



années 30: création d'une liaison entre les deux arsenaux



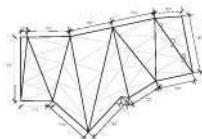
2009: changement d'affectation des arsenaux et unification des deux bâtiments par un nouveau bâtiment lien

mesures structurelles sur l'Arsenal cantonal

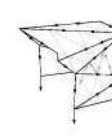
L'Arsenal cantonal pose des problèmes de structure en regard de la nouvelle norme SIA sur les mesures sismiques. Les murs en moellons ne peuvent assurer la transmission des charges aux fondations. Le concept de renforcement de la structure propose donc de rendre indépendantes les structures portantes les planchers, de celles des murs de façade. Il s'agira donc de créer une "boîte dans la boîte" dans le corps central du bâtiment en reprenant certains éléments existants pour les prolonger dans un nouvel équilibre statique, à savoir :

1. la mise en place de profils en "H" le long des façades en pierre sur les axes structurels existants (1 à 8) et le dédoublement avec les mêmes profils le long des murs de séparation entre corps central et ailes (A et B);
2. le renforcement des deux axes structurels au plafond (report du contreventement);
3. la mise en place de quatre contreventements par croix de Saint-André dans le sens vertical;
4. la mise en place de contreventements diagonaux dans le sens horizontal au plafond;
5. la dépose des deux murs porteurs de l'étage et leur remplacement par une rangée de colonnes rondes avec des profils HEA dans le sens nord-sud;
6. la mise en place de renforts, dans les épaisseurs des planchers du 1er et des combles, agissant comme des diaphragmes capables de reprendre des charges horizontales;
7. le renforcement général des structures pour augmenter la capacité portante jusqu'à 7.5 kN/m^2 (charge standard pour une bibliothèque).

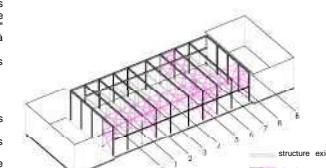
structure bâtiment de liaison



"déplié" de la structure



chemins des forces en compression dans les poutres de bord et en traction/compression dans les barres intérieures

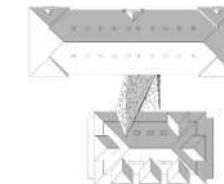


le contreventement transversal est assuré par des cadres rigides de bord et les dalles: le contreventement longitudinal par les triangles eux-mêmes

Rapport au patrimoine

Le projet de la nouvelle médiathèque de Sion engage dans sa démarche projectuelle un rapport très fort au patrimoine architectural. Les qualités de l'ancien arsenal doivent être conservées et intégrées dans l'ensemble en valeur patrimoniale. De ce fait, le bâtiment de l'arsenal fédéral a fait l'objet d'une rénovation légère à l'intérieur, les façades restant à ce titre. Face à la nouvelle affectation des deux bâtiments et la volonté de l'Etat du Valais de créer un véritable centre dédié à la culture sur le site des arsenaux, le parti adopte un articulation sur deux axes, l'un fonctionnel et l'autre de représentation. Tout d'abord, il est apparu primordial de réunir les deux édifices pour former un ensemble soutenu, un seul espace fonctionnel. Dans cette optique, les circulations verticales et les communiquants horizontaux sont réunis, et les deux dalles des deux bâtiments existants sont démontées comme des plateaux vissés pour accueillir la nouvelle affectation. Le deuxième axe du projet a été de profiter de cette intervention nécessaire pour donner à l'ensemble des arsenaux une identité capable de véhiculer la nouvelle importance de cet ensemble dans la ville de Sion et dans le canton du Valais.

Le principe d'intervention se base sur l'article 10 de la "Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques" qui préconise que "lorsqu'il sera nécessaire de modifier l'organisation spatiale ou d'effectuer des transformations d'immeubles ou d'en construire des nouveaux, toute décision devra respecter l'organisation spatiale existante, notamment son parcellaire et son échelle, ainsi que l'imposent la qualité et la valeur des constructions existantes. L'introduction d'éléments de caractère contemporain, sous réserve de ne pas nuire à l'harmonie de l'ensemble, peut contribuer à son enrichissement".



Aménagements extérieurs

En rappel au caractère traditionnellement paysager de cette partie de la ville, un parvis d'entrée végétalisé par la plantation d'un parterre à dominance de graminés vient entourer le socle en granit de l'arsenal cantonal d'un nouveau sol végétal oscillant au vent. Ce nouveau sol "naturel" et la restauration du portail permettront de regualifier l'espace public et de participer sur le long terme à l'assainissement des sols et à la restauration des écosystèmes qui desservent un nouveau dépôt de construction. Sur la partie est, entre les deux arsenaux, pour servir de lieu de stationnement, une quinzaine de places de stationnement est aménagée pour le personnel tandis qu'il trouvera au sud-ouest, un nouvel accès de service en connexion avec les deux dépôts souterrains et les locaux techniques (liaison matériel médiatique). Finalement, entre les deux bâtiments, une terrasse abritée en liaison avec la cafétéria est installée.

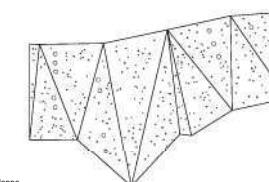
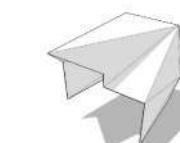
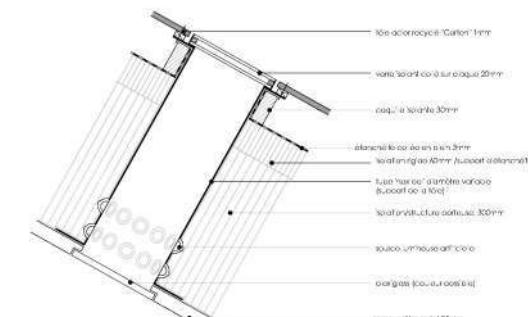
Arsenal cantonal

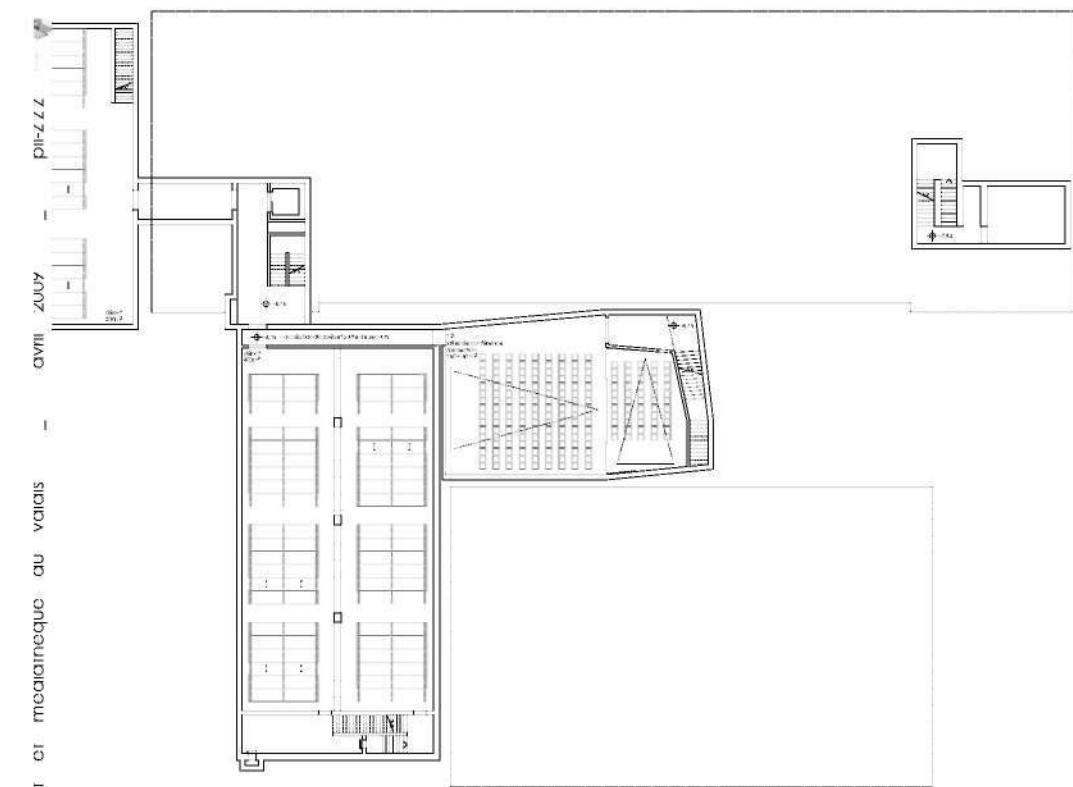
L'espace majorant central est restitué dans son caractère d'origine, à savoir une grande halle multifonctionnelle de 5x40 de hauteur avec la mezzanine côté sud. C'est dans cet espace que se trouveront l'accueil, la cafétéria et les quelques lieux de formation placés dans des espaces translucides à l'intérieur de cette grande salle "hypostyle". Les portes existantes côté nord sont remplacées par des grands vitrages, baignant de lumière cet espace retrouvant la proportion que le temps lui avait enlevée.

En surplomb, la mezzanine est dévolue à la consultation des périodiques et à des box de travail. A l'étage, en fonction des problèmes statiques, les deux murs qui étaient mis en place pour former un couloir sont remplacés par une colonne dont la disposition permet de reprendre l'ensemble des charges. Cette intervention modifie la typologie originale en créant une grande salle libre de partitions adaptée à la nouvelle fonction de la médiathèque. Enfin, à l'intérieur de la magnifique charpente existante, l'espace de la toiture est considéré comme un grand atelier dans lequel on trouvera des sous-espaces pour le travail des archivistes. Cette disposition devrait permettre une lecture de l'espace dans son entité qui est la qualité principale de l'objet.

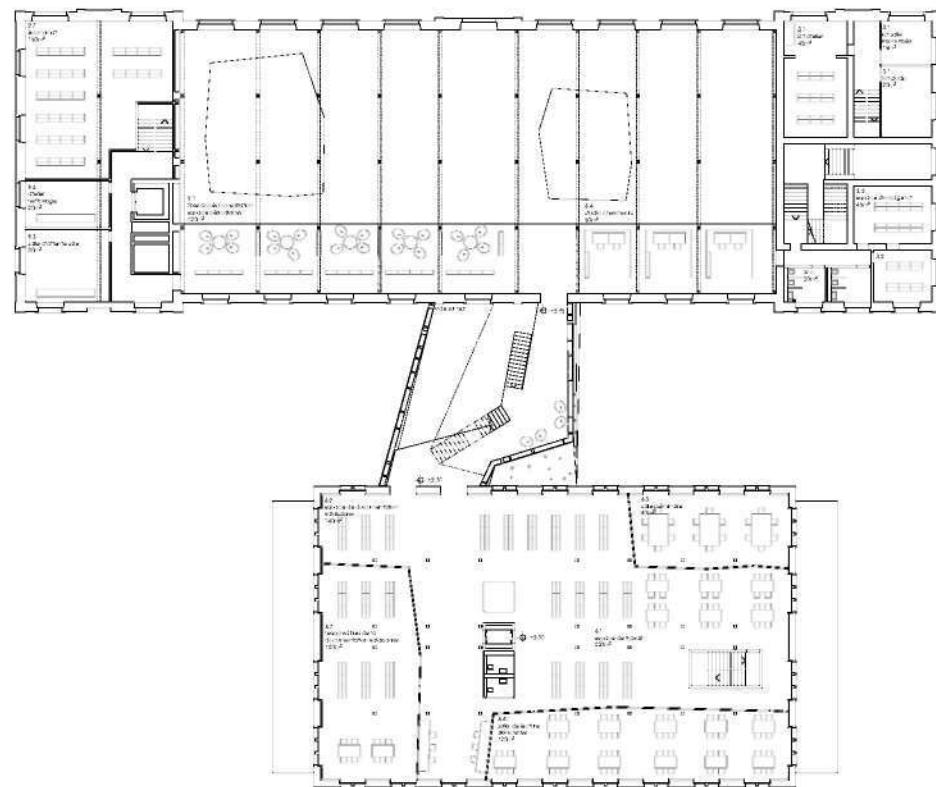
Arsenal fédéral

Ce bâtiment a été transformé de manière simple il y a peu de temps. L'idée est d'intervenir le moins possible aux espaces intérieurs en travaillant uniquement sur la disposition du mobilier pour faire des étages de ce bâtiment des grands plateaux pouvant accueillir la nouvelle affectation. On trouvera au rez-de-chaussée les espaces de la bibliothèque des enfants et le début des espaces du libre accès qui se poursuit au deuxième, et des archives et au dernier étage l'administration. Les escaliers en bois actuels sont remplacés par un escalier de secours conformes aux normes. Les façades seront restaurées dans l'esprit du bâtiment. Une amélioration de l'isolation sera faite par les verres, et un éventuel doublage intérieur, pour autant que l'analyse du point de rosée le permette.

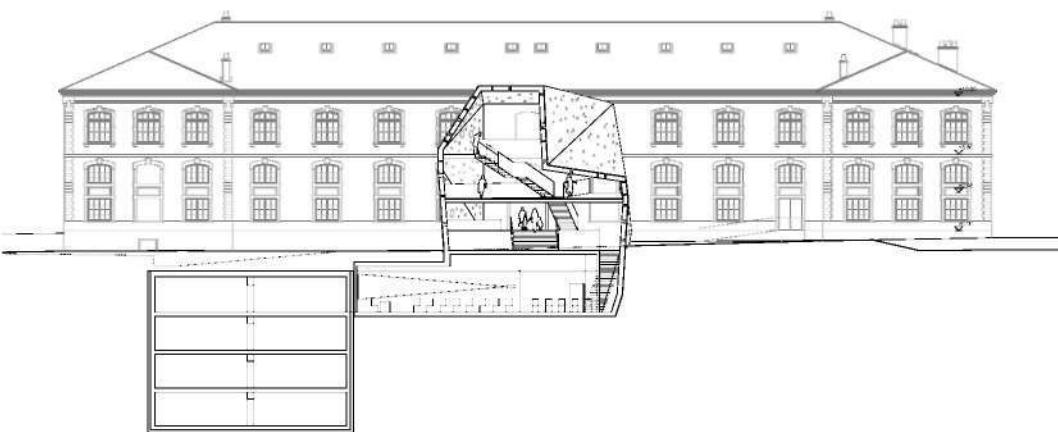
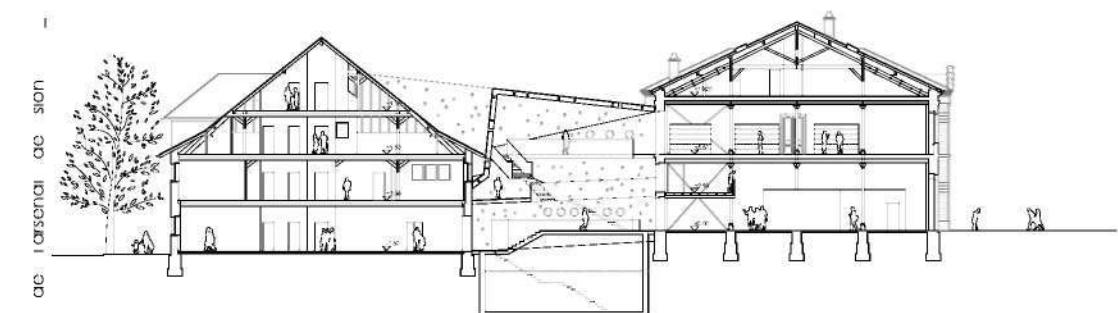


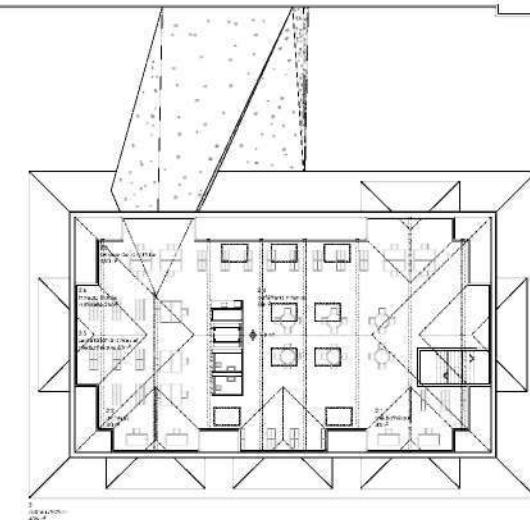
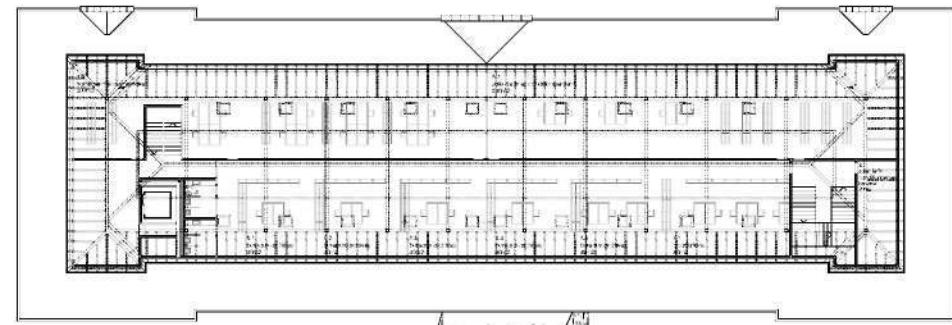
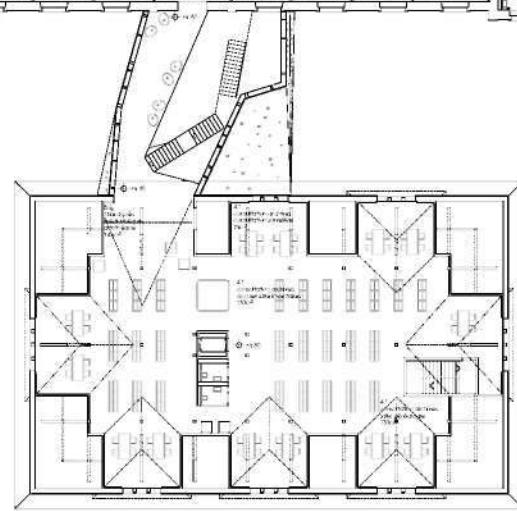
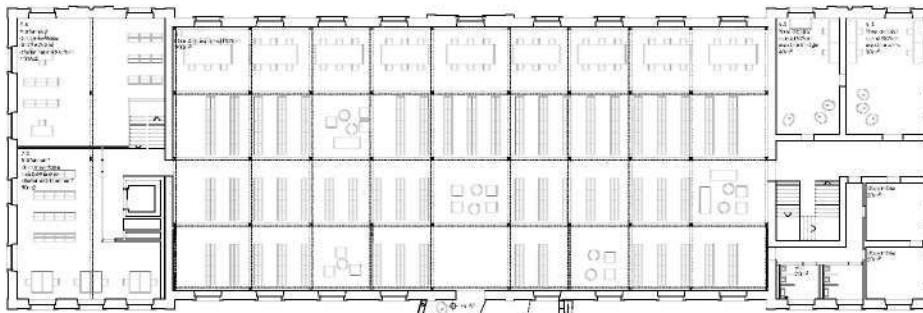


part 1/vedu sous-so 1 200



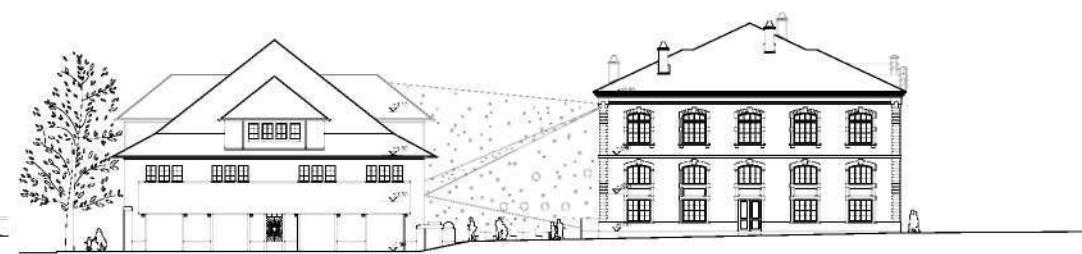
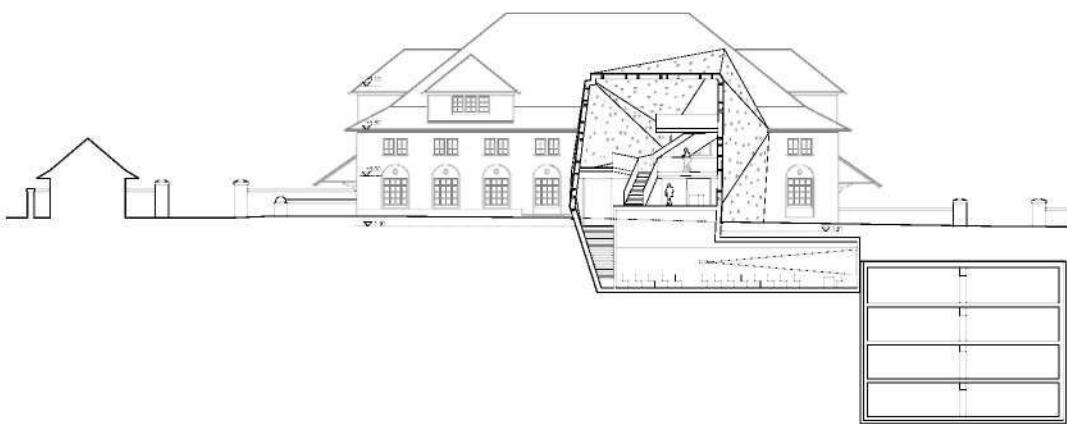
per il vescovo mezzanotte 1, 200





plan rive droite L.220

plan rive gauche L.220



Message

accompagnant le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la troisième phase de transformation des anciens arsenaux de Sion pour les besoins de la Médiathèque Valais, des Archives cantonales et du Service de la culture

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

au

Grand Conseil

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, un projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la troisième phase de transformation des anciens arsenaux de Sion pour les besoins de la Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale), des Archives cantonales et des services généraux du Service de la culture en application du concept et du programme d'ensemble décrit dans notre message du 18 août 1999 présentant la première étape de cette nouvelle organisation.

Au terme de cette étape, l'ensemble des collections et services de la Médiathèque Valais – Sion et des Archives cantonales seront regroupés sur le site des arsenaux. Comme cela est déjà le cas sur les sites de la Médiathèque Valais à Brigue, Martigny et St-Maurice, la Bibliothèque municipale et la Bibliothèque des jeunes de Sion seront également intégrées au nouveau *Centre culturel des arsenaux* qui hébergera aussi la direction du Service de la culture, ainsi que les activités liées à l'encouragement et à la promotion de la culture au niveau cantonal. Tout en assurant une nouvelle vie aux bâtiments de l'Arsenal cantonal (1895) et de l'Arsenal fédéral (1917), le Valais disposera ainsi d'un pôle culturel fort dédié à la culture, la formation et l'information. Ce centre constituera le point de ralliement tant du public que des professionnels de l'art et de la culture. Il s'agit également de permettre aux Archives cantonales et à la Médiathèque Valais d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le mandat que leur attribue la loi sur la promotion de la culture pour la conservation, la mise en valeur et la communication du patrimoine documentaire valaisan.

Le présent projet de décision s'inscrit dans le prolongement des décisions prises par le Grand Conseil le 22 septembre 1999 concernant l'octroi d'un *crédit d'engagement pour la première étape de transformation du bâtiment de l'arsenal de Pratifori dans le cadre de son affectation à la Bibliothèque cantonale* et du 7 juin 2006 concernant l'octroi d'un *crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux*.

1. OBJECTIFS DU PROJET

En parachevant la transformation du site des arsenaux de Sion dans le cadre de sa nouvelle affectation culturelle et patrimoniale, le projet regroupera de manière optimale la Médiathèque Valais et les Archives cantonales, ainsi qu'une structure de soutien et d'appui au développement culturel. Ces services seront ainsi situés à proximité du centre ville sédunois, des établissements de l'enseignement secondaire, des moyens de transport en commun et des accès routiers.

1.1 La Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale)

1.1.1 Mission et organisation

La loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996 (art. 32 et 33) donne à la Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale) la quadruple mission de :

- conserver et mettre en valeur le patrimoine imprimé et audiovisuel valaisan;
- offrir, dans les divers domaines de la connaissance, les services d'une bibliothèque d'étude et d'information au moyen de ses propres collections et de son intégration aux réseaux d'échanges d'information;
- contribuer à la vie culturelle et scientifique du canton;
- coordonner le réseau des bibliothèques valaisannes.

La Médiathèque a son siège à Sion. Elle dispose de deux offices régionaux à Brigue (depuis 1971) et à St-Maurice (1974) qui sont également en charge de la Documentation pédagogique pour les enseignants, ainsi que d'un centre spécialisé pour les documents audiovisuels à Martigny (1987).

1.1.2 Activité

Au cours des quinze dernières années, les quatre sites de la Médiathèque ont connu un développement particulièrement marqué de leurs activités que reflète partiellement l'évolution du nombre de documents prêtés qui est passé de 137'712 en 1996 à 754'724, tous sites confondus, en 2010. Le site de Sion a assumé une part notable de ce développement : si 53'250 documents y étaient prêtés en 1996, ce furent 282'506 en 2010. Parallèlement au développement de ses activités traditionnelles de prêt et de consultation des documents, la Médiathèque met également l'accent sur sa mission culturelle et scientifique au sens large. Dans chacun de ses sites, elle propose ou accueille des manifestations, des expositions, des rencontres qui font d'elle une institution culturelle reconnue et appréciée tant par les chercheurs que par le grand public. Avec 524'489 visites par an et 54'966 titulaires de sa carte de prêt, elle est certainement l'institution culturelle qui a l'impact le plus large sur la population valaisanne. Elle partage ce succès avec les bibliothèques communales dont elle assume la coordination, le soutien technique et financier, notamment par la mise à disposition d'un système de gestion de la qualité original et performant : « BiblioValais Excellence ».

1.1.3 Situation des locaux de la Médiathèque Valais - Sion

La Bibliothèque cantonale a été installée en 1957 dans l'ancien bâtiment de la Banque cantonale à la rue des Verges 7-9. En 2000, elle a transféré l'essentiel de ses activités de prêts pour le grand public dans le bâtiment de l'ancien Arsenal fédéral à l'Av. de Pratifori où elle propose aujourd'hui quelque 110'000 documents dans un espace de 1'985 m². En été 2005, l'extension de cette réalisation a permis d'intégrer les collections de la Documentation pédagogique pour le Valais central proposées jusqu'alors dans un local séparé en ville de Sion. Cette rationalisation du service au public permit de renoncer à la location de 400 m² à la rue de Gravelone 5.

Jusqu'en 2009, date de la mise en service du magasin de 2'000 m² répartis sur quatre étages souterrains et construit sur le site des arsenaux, la Médiathèque stockait de manière

insatisfaisante ses collections patrimoniales dans divers locaux à proximité de son bâtiment de la rue des Vergers. La réalisation du magasin souterrain a permis de trouver une solution durable qui répond aux exigences de conservation des documents patrimoniaux. Sa mise en exploitation a permis de libérer un espace de stockage de quelque 1'100 m² (La Croisée) dont l'usage a été repris par d'autres services de l'Administration cantonale.

Afin de mettre à disposition les bureaux nécessaires à l'activité du Ministère public dans le cadre de la nouvelle organisation de la justice pénale, la Médiathèque a, en été 2009, transféré l'ensemble de ses services sur le site des arsenaux; elle a emménagé de manière provisoire dans le bâtiment de l'Arsenal cantonal que le Service de la sécurité civile et militaire venait de libérer.

Les travaux réalisés jusqu'ici pour les phases une et deux du transfert de la Médiathèque Valais sur le site des arsenaux ont représenté les coûts suivants.

Phase 1 : Création du libre-accès dans l'Arsenal fédéral

• Transfert de la parcelle et du bâtiment du patrimoine financier au patrimoine administratif	frs 3'342'413.--
• Rénovation et transformation du 1 ^{er} étage et du rez-de chaussée ouest	frs 1'100'000.--
• Mobilier et équipement	frs 710'000.--
• Total :	frs 5'152'413.--

Phase 2 : Construction du magasin souterrain

• Construction du magasin aux normes PBC :	frs 5'377'800.--
• Mobilier et équipement	frs 887'500.--
• Subvention de la Confédération	frs 1'250'000.--
• Total net à la charge du Canton	frs 5'015'300.-

1.1.4 Besoins et développement

L'installation des services publics et des bureaux de la Médiathèque Valais dans les bâtiments des arsenaux s'est faite en plusieurs étapes et, à l'exception des rénovations et des transformations effectuées sur le bâtiment de l'Arsenal fédéral, en occupant les bâtiments en l'état. Il est aujourd'hui nécessaire de repenser l'organisation du service et de rénover les bâtiments en conséquence. Il convient également de développer les espaces communs à l'ensemble des unités qui utiliseront le bâtiment dans le futur en le dotant de salles de réunion/formation et d'une salle de conférence de 100 places pour permettre la tenue, dans de bonnes conditions et sans devoir changer régulièrement l'aménagement, des manifestations culturelles et scientifiques organisées régulièrement par la Médiathèque et les Archives.

Par ailleurs, suivant en cela le modèle mis en place dans les trois autres villes sites de la Médiathèque Valais (Brigue en 1971, St-Maurice en 1974 et Martigny en 2000), la Ville de Sion et l'Etat du Valais ont signé le 17 juin 2010 une convention par laquelle la Bibliothèque municipale et la Bibliothèque des jeunes intègrent le futur Centre culturel des arsenaux. Dans ce cadre, la Ville de Sion confie la gestion des services de la Bibliothèque municipale et de la Bibliothèque des jeunes à la Médiathèques Valais. Elle assure le financement des prestations concernées conformément aux normes fixées par les *Directives du Département de l'éducation, de la culture et du sport concernant les bibliothèques communales et scolaires du 3 juin 2004*. Avec cet accord, les deux parties tirent des avantages évidents en réunissant les moyens et les services au sein d'une seule entité. Mais ce sont surtout les usagers qui disposeront ainsi d'un service complet en un lieu unique. Pour ce qui concerne l'usage des locaux pour les missions

municipales, il a été convenu que ceux-ci feront l'objet du paiement d'une location par la Ville sur une base forfaitaire de 900 m² et pour un loyer annuel de frs 150.- le m², charges non comprises ; celles-ci seront facturées sur la base d'un décompte établi par l'Etat du Valais. Par ailleurs, la Ville de Sion participera à l'acquisition du mobilier nécessaire à l'équipement de ces espaces à raison de frs 600'000.-

1.2 Les Archives cantonales

1.2.1 Mission et organisation

En application de la loi sur la promotion de la culture (art. 29 et 30) et de celle sur l'information du public, la protection des données et l'archivage du 9 octobre 2008 (art. 41 à 47), les Archives cantonales ont une mission à la fois administrative, historique et culturelle, en ayant la charge de conseiller les unités administratives en matière de gestion des documents, de rassembler, de classer, d'inventorier, de conserver et de mettre en valeur les documents d'archives appartenant à l'Etat, produits par l'Administration cantonale, ainsi que tout document concernant l'histoire du Valais et la société valaisanne. Les Archives cantonales sont situées à Sion.

Au service des autorités cantonales, de leur administration et des citoyens, elles jouent un rôle essentiel, dans la mesure où l'archivage assure la sécurité du droit et une gestion administrative continue et rationnelle. Détentrices d'une part essentielle de la mémoire du Canton, elles sont au service des chercheurs professionnels et amateurs pour contribuer à l'élaboration de l'histoire du Valais, des Valaisannes et des Valaisans. A ce titre, la loi leur donne mandat, comme aux autres institutions culturelles cantonales, de contribuer à la recherche concernant le patrimoine culturel et scientifique et d'offrir des possibilités d'information, de formation et de recherche.

1.2.2 Activité

Afin de remplir ces missions, les Archives cantonales articulent leurs activités autour de plusieurs axes:

- *Gestion des documents d'activité.* Les Archives cantonales interviennent durant tout le cycle de vie des documents et, dans cette perspective, soutiennent et conseillent les unités administratives de l'Etat du Valais et les communes en matière de gestion des documents d'activité avant leur versement aux Archives (*records management*).
- *Collecte.* Les Archives cantonales sont chargées de constituer un patrimoine archivistique cohérent, représentatif et significatif sur le Valais et ses aspects administratifs, juridiques, politiques, économiques, sociaux, historiques et culturels. Elles acquièrent ainsi les documents d'archives des autorités valaisannes et des unités de l'Administration cantonale sous forme de versement et peuvent recevoir par don, dépôt, legs ou achat des documents d'archives de communes, de bourgeoisies, de paroisses ou de privés.
- *Conservation.* Les 12 kilomètres linéaires d'archives conservés par les Archives cantonales requièrent une attention particulière du point de vue de la sécurité, des conditions climatiques et des conditions de consultation. Pour l'ensemble du Service de la culture, les Archives cantonales gèrent également une plate-forme de pérennisation et d'archivage des documents électroniques, qui assure ainsi la transmission du patrimoine numérique cantonal aux générations futures, au même titre que les documents d'archives conservés sur support papier.
- *Communication.* Un effort particulier a été consenti pour informatiser les inventaires d'archives et faciliter ainsi l'accès aux fonds conservés par les Archives cantonales. Un public varié, composé de chercheurs, d'étudiants, de généalogistes ou de toute personne intéressée par le patrimoine cantonal, consulte les documents originaux ou leurs copies numérisées directement dans les locaux des Archives. Celles-ci se doivent

donc de proposer aux quelque 1500 visiteurs annuels des infrastructures et des équipements de qualité, afin de leur assurer des conditions de travail idéales. Elles proposent par ailleurs un service de prêt des documents aux unités administratives de l'Etat du Valais, qui font une demande de consultation de leurs archives (1200 prêts annuels).

- *Mise en valeur.* Parallèlement aux séries de publications qu'elles dirigent (*Vallesia* et *Cahiers de Vallesia*), les Archives cantonales participent non seulement à la promotion et à la mise en valeur du patrimoine valaisan par des visites, des journées « portes ouvertes » et des conférences, mais contribuent également au cycle de conférences « Valais en recherches » et au « Forum annuel des sciences humaines et de l'histoire en Valais», organisés conjointement avec la Médiathèque Valais.

1.2.3 Situation des locaux des Archives cantonales

En 1957, les Archives cantonales ont été installées, avec la Bibliothèque cantonale, dans l'ancien bâtiment de la Banque cantonale du Valais à la rue des Vergers 7-9 où elles occupent actuellement la partie ouest du bâtiment avec leurs salles publiques et les bureaux du personnel (550 m²) et une partie de leurs dépôts (450 m²). En dehors du bâtiment principal, la majeure partie des fonds sont stockés dans deux autres bâtiments de la rue des Vergers, ainsi que dans un bâtiment situé à l'Av. de Pratifori 35. Cumulés, ces dépôts occupent une surface de 2'450 m², dont 2'000 en location. Ce chiffre ne comprend pas une surface de quelque 700 m² dans un quatrième bâtiment, propriété de l'Etat, destiné à accueillir le stockage intermédiaire d'archives avant leur intégration aux fonds définitifs et qui restera exploité à cet usage dans le futur. Une étude réalisée, en février 2001, par un expert a conclu qu'aucun de ces locaux de stockage ne répond aux normes en matière de conservation et qu'ils présentent tous d'importantes lacunes. Les fonds des Archives sont en danger dans des locaux dont l'hygrométrie et la température ne sont pas satisfaisantes et qui ont tous été victimes d'infiltrations d'eau au cours de la dernière décennie.

1.2.4 Besoins et développement

Dans le concept exposé dans notre message du 18 août 1999, nous envisagions le maintien des Archives cantonales dans le bâtiment qu'elles occupent actuellement à la rue des Vergers en leur attribuant l'ensemble du bâtiment de l'ancienne Banque cantonale au départ de la Médiathèque Valais. Plusieurs éléments nous ont amené à remettre en question cette option.

Il y a tout d'abord un intérêt évident à maintenir les services des Archives et de la Médiathèque dans un même bâtiment, ceci tant du point de vue des usagers qui, pour leurs recherches, sont amenés à utiliser l'un et l'autre service, que de la gestion des fonds qui nécessite des compétences voisines. L'évolution récente des supports de l'information renforce l'intérêt de cette proximité et c'est ainsi que les Archives et la Médiathèque ont d'ores et déjà développé plusieurs projets communs en matière de gestion et de conservation à long terme des documents numériques ou de valorisation des recherches. Leur installation dans un même bâtiment permettra de renforcer cet effet de synergie et un espace commun à la Documentation valaisanne de la Médiathèque Valais et aux Archives cantonales pourra y être aménagé. Depuis la création du Service de la culture en 2005, ces deux institutions sont par ailleurs placées sous la responsabilité d'un chef de service unique, ce qui facilitera la collaboration dans le nouveau bâtiment.

L'installation du Ministère public dans l'aile est du bâtiment de la rue des Vergers bloque toute possibilité d'extension pour les Archives cantonales ce qui signifie que leur maintien éventuel à cet endroit se traduirait aujourd'hui déjà par la recherche de locaux complémentaires ou alternatifs.

Enfin, le rapport d'expert de 2001 évoqué précédemment a montré qu'une solution durable doit être recherchée pour la conservation des fonds dont les Archives sont responsables. Il sera

avantageux du point de vue de leur exploitation de les regrouper dans un seul dépôt et de concevoir celui-ci en conformité avec les exigences climatiques et de sécurité. Si l'on évalue le besoin de stockage pour un développement des archives au cours des 25 prochaines années, comme il est d'usage de le faire, on constate qu'une surface de 2'600 m², équipée de systèmes de rangement compact est suffisante, espaces de stockage intermédiaire avant élimination non compris. Les Archives cantonales occupant actuellement 2'450 m² pour leurs fonds, ce ne sont que 150 m² de plus que les Archives ont besoin pour leur développement au cours du prochain quart de siècle sous réserve que ceux-ci soient conçus en fonction des possibilités d'un stockage dense. Il y a là une optimisation notable des espaces

Pour la réalisation du dépôt souterrain des Archives cantonales, deux solutions sont envisageables, soit sous la cour située au nord de l'Arsenal cantonal en bordure de la rue de Lausanne, soit sous le futur complexe de la Matze, en profitant de sa complète reconstruction après démolition. La seconde solution a été privilégiée et le dépôt a été intégré au programme du concours réalisé par le propriétaire en concertation avec la Ville de Sion et le Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat du Valais. Les études de détail pour sa réalisation sont en cours. Le constructeur souhaite demeurer propriétaire des locaux et les louer à l'Etat du Valais, ce qui dans les faits ne différera guère de la situation actuelle, puisque l'essentiel des dépôts des Archives sont d'ores et déjà en location.

Ainsi, comme pour la Médiathèque Valais, le concept repose sur une installation des bureaux et des espaces publics dans le bâtiment actuel de l'Arsenal cantonal et l'utilisation d'un dépôt souterrain pour le stockage des fonds.

1.3 Le Service de la culture et l'encouragement des activités culturelles

Lorsque la Médiathèque a été entièrement transférée sur le site des arsenaux en 2009, la direction du Service de la culture qui partageait avec elle les locaux de la rue des Vergers l'a suivi dans son installation provisoire à l'Arsenal cantonal. Cela a également permis de réunir dans le même bâtiment la section de l'encouragement des activités culturelles (2 personnes) précédemment logée dans le Bâtiment Aymon, puis en 2011, la *Plateforme Culture Valais* mise en place par les villes et le Canton (3 personnes) en charge des activités de promotion et du conseil en matière culturelle. Les directions du Service de la culture et de la Médiathèque partageant la même équipe administrative, elles seront logées dans la tête est du bâtiment de l'Arsenal cantonal.

Il n'y pas de besoin de locaux supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Par contre, ces activités bénéficieront grandement des espaces communs du Centre culturel des arsenaux, notamment de l'accueil, de la salle de conférences et des salles de formation/réunion.

1.4 Synthèse des objectifs et du programme du projet

En résumé, ce projet permettra de développer, au cœur du Valais, un centre culturel et une maison de la mémoire qui seront également un point d'appui pour les professionnels de la culture, des arts et des sciences humaines en Valais.

Le Centre culturel des arsenaux a pour objectifs de :

- Soutenir la formation, la rencontre et l'échange des savoirs
- Optimiser l'accès à la connaissance et l'exploitation des ressources par le public
- Optimiser la gestion et la conservation des fonds manuscrits, imprimés et numériques d'intérêt cantonal, ainsi que la mémoire administrative de l'Etat du Valais
- Soutenir la recherche en lien avec le Valais au moyen des collections et des services des Archives cantonales et de la Médiathèque Valais
- Offrir des possibilités de formation continue générale et spécifique pour les enseignants

- Etre la tête de pont du réseau valaisan des bibliothèques dans ses dimensions physiques et virtuelles
- Etre le point de rencontre des professionnels de l'art et de la culture qui y trouveront aide et conseils
- Renforcer la collaboration entre les institutions culturelles cantonales et communales en ville de Sion
- Doter le Valais d'un équipement contribuant à son attractivité.

La réalisation de ces objectifs repose sur les bases suivantes :

- Toutes les activités des Archives et de la Médiathèque Valais sont regroupées sur un même site avec un accueil et des espaces polyvalents communs, mais dans le respect des exigences métiers de chacune des institutions
- Les collections qui ne sont pas proposées en libre-accès sont stockées dans les dépôts souterrains de la Médiathèque (en service) et des Archives (à construire)
- Le site est conçu comme un lieu interactif d'accès à la culture et à la connaissance disposant d'équipements technologiques et informatiques dédiés, ainsi que des espaces d'apprentissage individuel et collectif
- Le bâtiment propose des salles pour les travaux de recherche et pour la formation, ainsi qu'un espace d'exposition commun.

2. PROJET DE CONSTRUCTION

2.1 Le projet

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui est élaboré par le bureau meier + associés architectes sa. Les architectes ont reçu leur mandat sur la base de l'article 9 de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 et l'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003. Huit bureaux ont participé à cette procédure de concours. La décision d'attribuer le mandat au bureau précité a été principalement basée sur un concept architectural convaincant. Le jury du concours, à l'unanimité, a choisi le projet lors de sa séance des 21 et 22 avril 2009. L'exécution de l'ouvrage sera assurée par le bureau Cagna + Wenger SA architectes.

Le bâtiment de l'Arsenal cantonal (1895) fait l'objet d'une protection patrimoniale alors que celui de l'Arsenal fédéral (1917) ne fait pas l'objet d'une mesure de ce type.

2.1.1 Principes directeurs

L'organisation du projet repose sur les principes suivants :

- Dans le respect de l'esprit et des structures d'origine, les deux arsenaux sont reliés entre eux par un troisième corps de bâtiment de conception très contemporaine. Le nouvel espace central devient le lien distributif de toutes les parties publiques qui s'installent dans les lieux existants. Chacune des entités conserve son autonomie, tout en trouvant des éléments récurrents qui en feront une institution reconnaissable.
- Afin d'abriter l'ensemble du programme des espaces publics et des bureaux, les magasins de stockage sont conçus comme des dépôts souterrains en intégrant celui déjà construit pour la Médiathèque et celui à réaliser sous le bâtiment de la Matze. Un espace de réserve pour la construction ultérieure éventuelle, à l'horizon du milieu du siècle, d'un troisième magasin est préservé dans la cour nord de l'Arsenal cantonal. Dans la tête ouest du bâtiment de l'Arsenal cantonal, un ascenseur déjà existant assure la liaison verticale entre, d'une part, les dépôts et, d'autre part, les espaces de bureau et les salles publiques.
- Les espaces centraux de l'Arsenal cantonal, dont la structure est libre de murs porteurs, et la totalité de l'Arsenal fédéral sont affectés aux espaces pour le public. En s'élevant dans les étages, le visiteur ira des fonctions générales destinées à l'ensemble du public

vers des services plus spécialisés. Ainsi, les espaces d'accueil, d'animation, de formation et de prêt de la Médiathèque sont au rez-de-chaussée ou au premier étage alors que les espaces de consultation pour Archives cantonales ainsi que les documents spécialisés et les espaces de travail plus silencieux de la Médiathèque sont au deuxième.

- Les deux têtes est et ouest de l'Arsenal cantonal, ainsi que les combles du bâtiment sont affectés aux bureaux pour le personnel. Dans la tête ouest, les bureaux des archivistes, dont le contrôle d'accès doit être renforcé compte tenu de la nature des documents qui y sont traités, sont en lien direct avec les dépôts. Dans les Combles, les espaces de travail pour les bibliothécaires et dans la tête est, les bureaux des services généraux du Service de la culture et de la Médiathèque, ainsi que ceux de l'Encouragement des activités culturelles.
- Les aménagements extérieurs de l'ensemble du site s'effectuera en concertation avec les autorités communales, afin de mettre en place une synergie entre le Centre culturel des arsenaux, la rue de Lausanne, l'avenue de Pratifori, le passage de la Matze (à l'ouest du complexe) et l'entrée de la nouvelle salle de concert de la Matze, située à l'angle du passage de la Matze et de la rue de Lausanne.
- Les espaces directement attenants au Centre culturel des arsenaux seront dédiés aux piétons. Seuls les accès pour les livraisons et les pompiers seront autorisés.

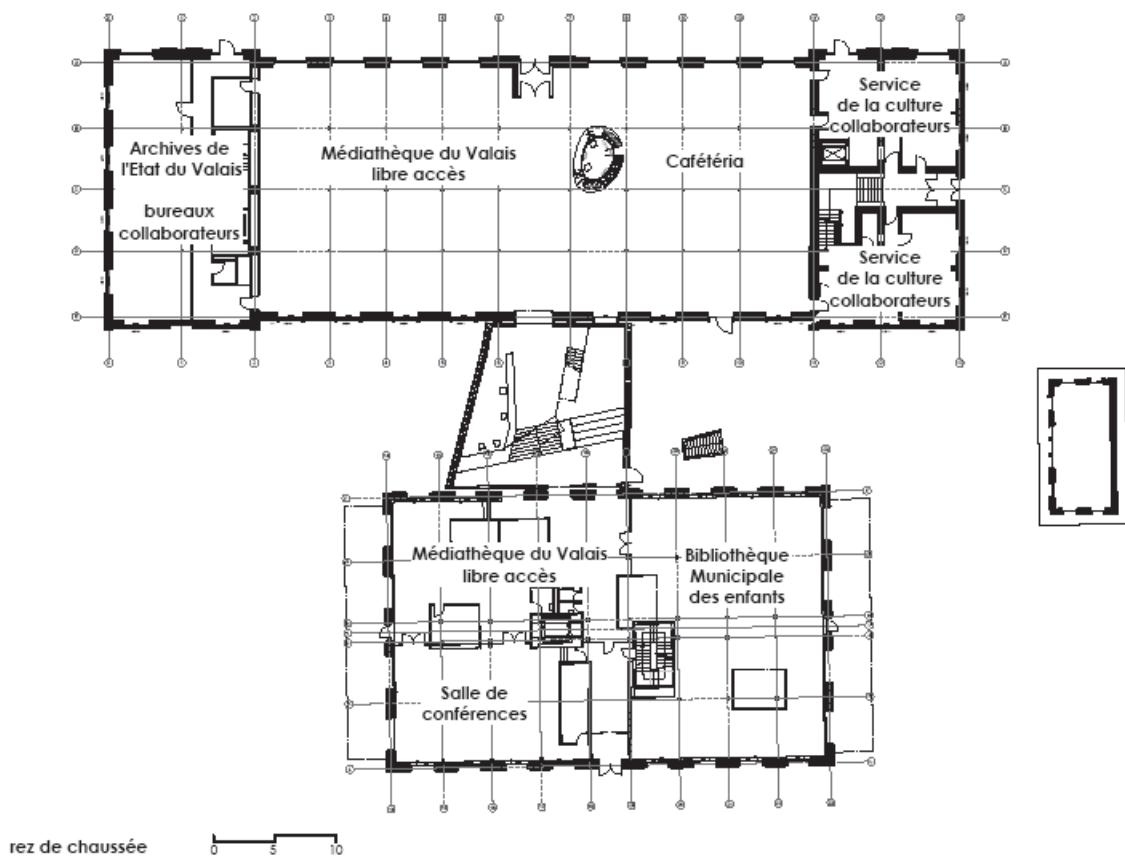
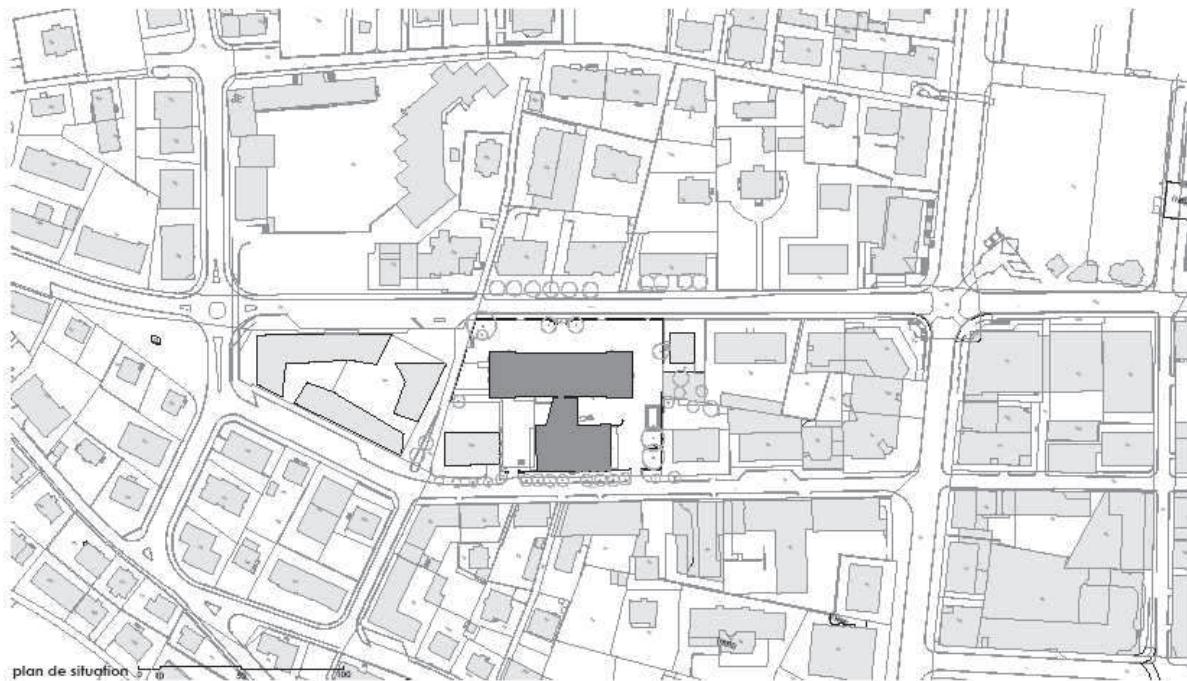
2.1.2 Répartition des espaces

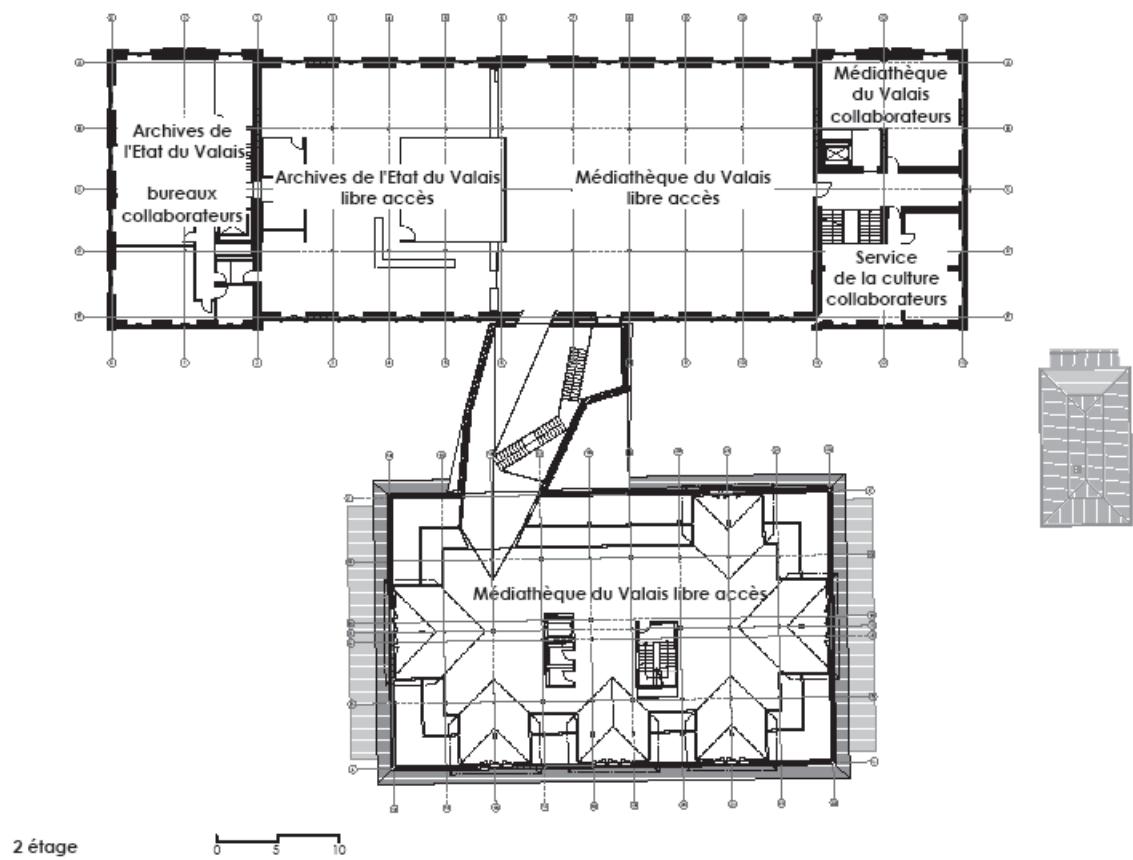
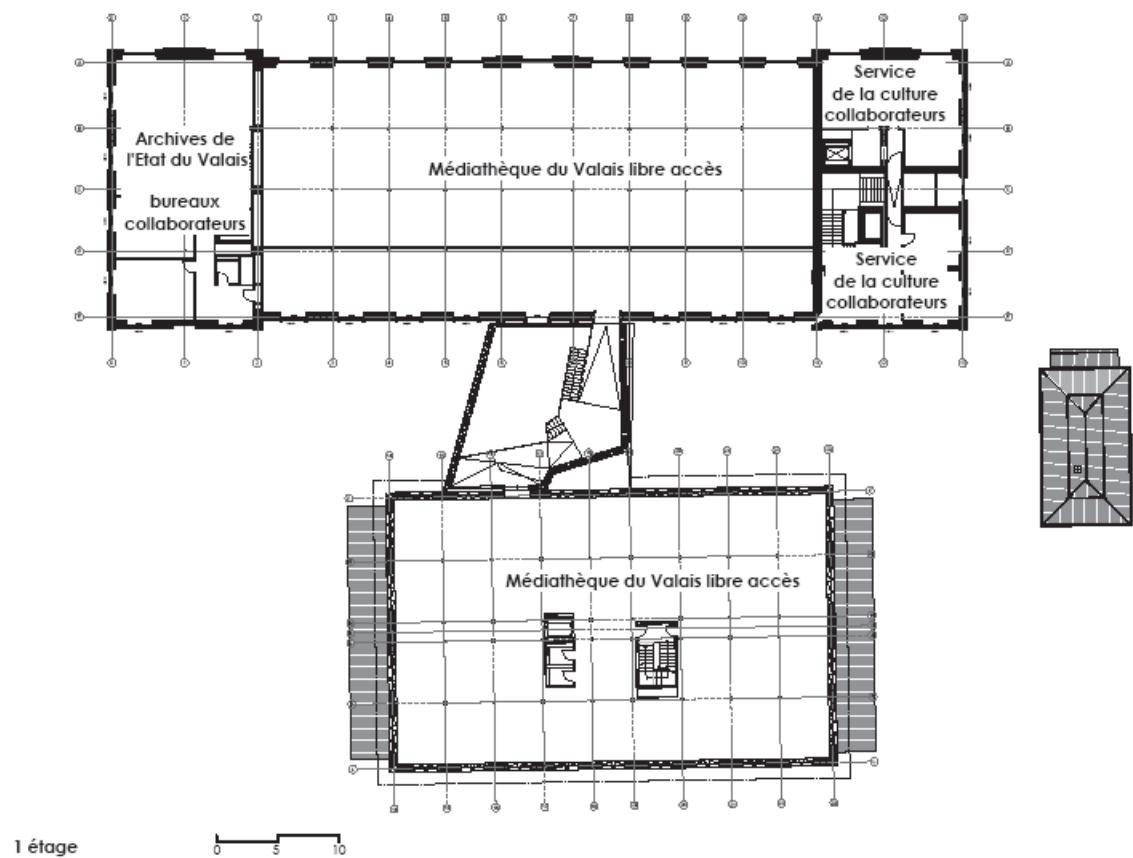
Les principes de répartition du programme dans les trois corps de bâtiment locaux sont les suivants :

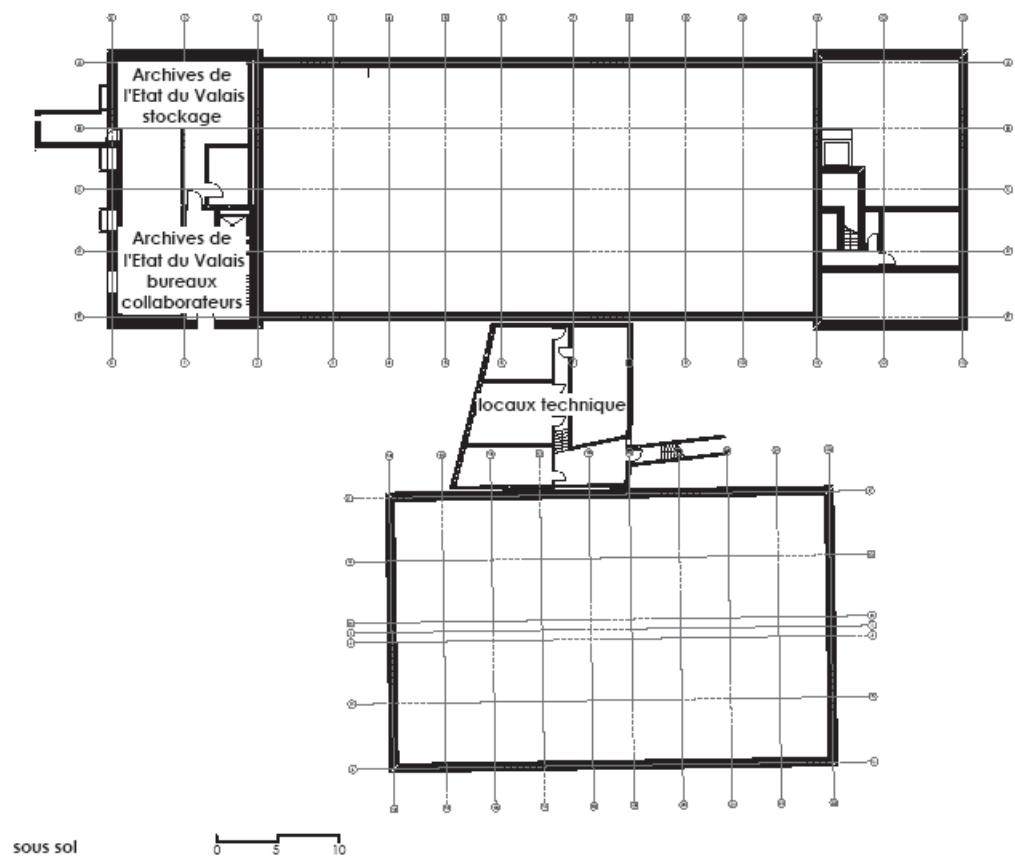
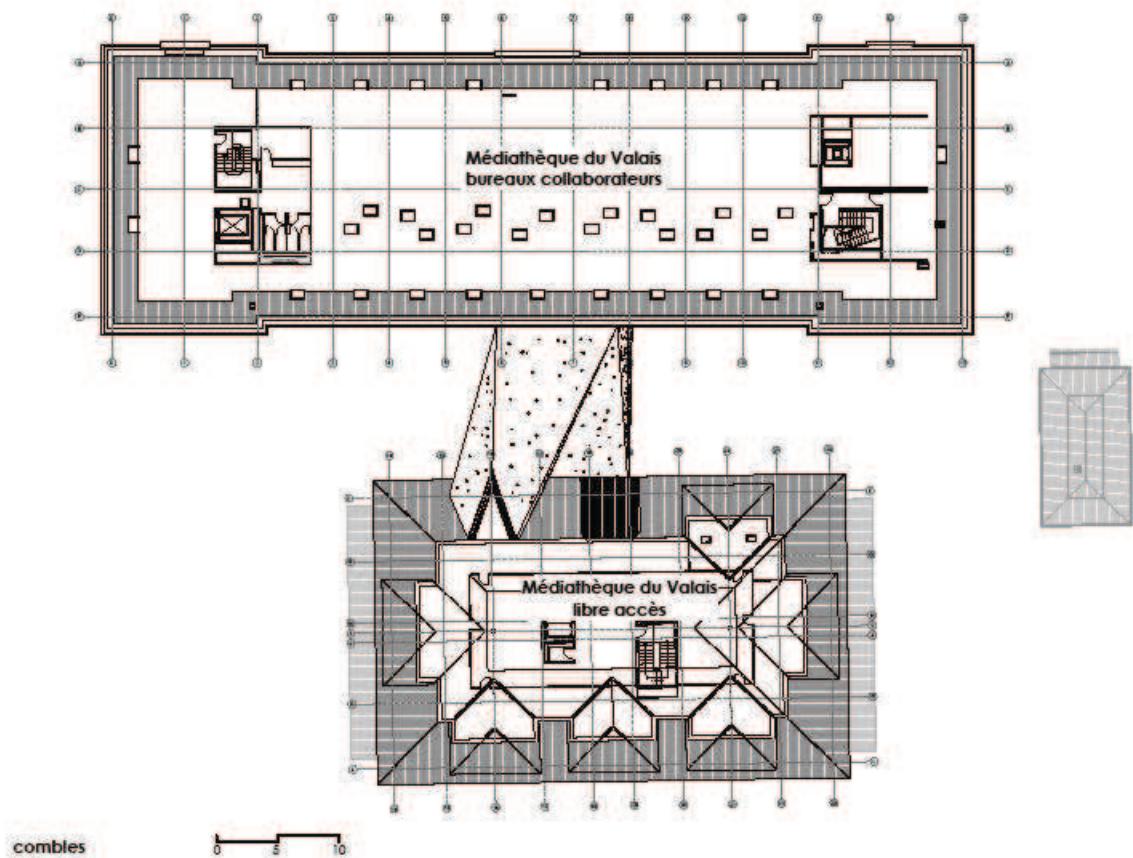
- *Arsenal cantonal* : l'entrée principale, actuellement sur l'Avenue de Pratifori, s'effectuera par la rue de Lausanne avec, dans le grand hall d'entrée à double-hauteur, les espaces d'accueil, d'exposition, de consultation, de cafétéria. Dans les deux têtes est et ouest se situent les programmes administratifs des institutions. Au premier étage se trouve un deuxième grand espace avec, sur la partie est, un libre-accès de la Médiathèque et, à l'ouest, l'accueil et la consultation des Archives. Une salle protégée et entièrement vitrée permettra la consultation des documents précieux. Dans le dernier étage, sous la charpente conservée en l'état, se situeront les bureaux des collaborateurs de la Médiathèque sous forme d'un grand espace ouvert.
- *Arsenal fédéral* : la salle de conférence et deux petites salles de séminaire se situeront au rez-de-chaussée. Sur ce même étage, dans la partie est, s'installera la bibliothèque des jeunes. Les trois étages supérieurs sont dédiés au libre accès et aux places de travail et d'étude pour les usagers de la Médiathèque.
- *Bâtiment de liaison* : la partie centrale accueille au rez-de-chaussée le bureau permettant le prêt sur commande et le travail des bibliothécaires en relation avec le public. L'ensemble des distributions vers les deux anciens arsenaux transitent par cet espace.

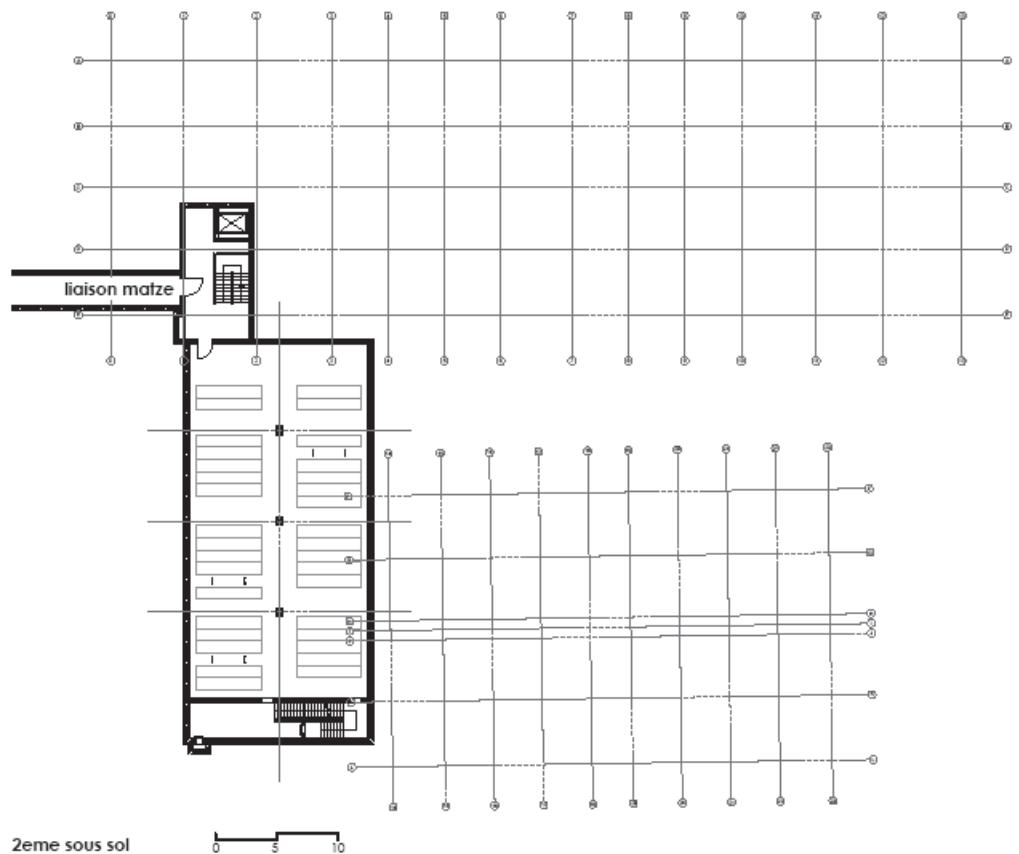
De manière générale, la distribution, que ce soit par ascenseur, escalier ou monte-chARGE, a été étudiée de telle manière que les flux du public, du personnel, des documents, des archives soient aussi fonctionnels que possible.

2.2 Le programme









Les surfaces de plancher sont calculées selon la norme SIA 416. Par ailleurs, les abréviations utilisées sont les suivantes :

- AC : Archives cantonales
- MV : Médiathèque Valais
- SC : Service de la culture
- Sans mention : espaces communs

<i>Etage</i>	<i>Bâtiment</i>	<i>Programme</i>	<i>Surface (m²)</i>
<i>2ème sous-sol</i>			
	Arsenal cantonal	dégagements	60.2
<i>1^{er} sous-sol</i>			
	Arsenal cantonal	AC : locaux de reproduction, stockage, nettoyage et réception des fonds	161.3
		AC : dépôt	29.8
		dégarageement	50.2
		local technique	12.5
	Arsenal fédéral	-	
	Bâtiment de liaison	locaux techniques	119.9
		dégagements	35.7
<i>Rez-de-chaussée</i>			
	Arsenal cantonal	AC : tri et conditionnement	135.3
		MV : libre accès	901.6
		dégagements	154.1
		dépôts	18.3
		SC : bureaux	81.7
		WC	12.4
		cuisine	21.7
	Arsenal fédéral	salle de conférence	130.5
		salles de séminaires	40.6
		MV : libre accès	157.2
		MV : bibliothèque des jeunes	314.1
		dégagements	45.7
		local technique	14.3
		WC	7.4
	Bâtiment de liaison	MV : banque de prêt	34.6
		dégagements	119.8
<i>1^{er} étage</i>			
	Arsenal cantonal	AC : bureaux	160.6
		SC : bureaux	111.7
		MV : bureaux	109.4
		dépôts	5.3
		WC	9.6
		MV : libre accès	237
	Arsenal fédéral	MV : libre accès	728.5
		dégagements	13.6
		WC	5.6
	Bâtiment de liaison	dégagements	68.3
<i>2^{ème} étage</i>			
	Arsenal cantonal	AC : bureaux	161
		MV : bureaux	79.1

	SC : bureaux	61
	AC : libre accès	370.3
	MV : libre accès	510.5
	dégagements	101.3
	WC	5.2
	dépôts	8.7
Arsenal fédéral	MV : libre accès	568.8
	WC	5.6
	dégagements	13.6
Bâtiment de liaison	dégagements	73.3
 <i>Combles</i>		
Arsenal cantonal	MV : bureaux	817.7
	WC	5.3
	locaux techniques	47.2
	dépôts	2.4
	dégagements	41.2
Arsenal fédéral	MV : libre accès	180.7
	WC	3.6
	locaux techniques	31.2
	dépôts	214.7
	dégagements	13.6
Annexe	à définir	45.7
TOTAL		7'410

2.3 Le Concept architectural

Dans l'Arsenal cantonal, l'espace majeur central est restitué dans son caractère d'origine, à savoir une grande salle "hypostyle" d'une hauteur d'environ cinq mètres avec la mezzanine côté sud. Les portes cochères existantes côté nord sont remplacées par des grands vitrages, baignant de lumière ce lieu qui retrouvera des proportions que le temps lui avait enlevées. Le principe de la mezzanine est conservé dans sa proportion originale. A l'étage, les deux murs qui étaient mis en place pour former un couloir sont remplacés par une rangée de colonnes dont la disposition permet de reprendre l'ensemble des charges. Cette intervention modifie la typologie existante en créant une grande salle libre de partitions, adaptée à la nouvelle fonction de la Médiathèque et des Archives.

L'Arsenal fédéral, quant à lui, a été transformé de manière simple il y a peu de temps (1ère étape en 2000 et 2ème étape en 2005). Le principe est d'intervenir de manière minimale dans les espaces intérieurs en travaillant uniquement sur la mise la disposition d'un escalier de secours conforme à la législation actuelle, de cloisons et du mobilier. Le rez-de-chaussée fera l'objet d'une intervention un peu plus lourde, avec la démolition d'anciennes fonctions liées à l'armée afin de créer des espaces utilisables pour la nouvelle programmatique.

Entre les deux bâtiments patrimoniaux se situe un élément qui permet la liaison et la fluidité des distributions. Il s'agit ici d'un volume «plié» très contemporain qui vient s'implanter et remplacer la lucarne nord-ouest du bâtiment de l'Arsenal fédéral. Cet espace se «déforme» de manière à retrouver l'axialité de l'Arsenal cantonal. Composé par des éléments en biais et des triangulations, ce volume se veut le lieu de tous les passages, de tous les regards et de la collectivité. De cet endroit, le regard accompagné par la lumière naturelle, le public peut suivre les escaliers qui montent dans les étages. Il s'agira d'une "boîte de lumière", percée de multiples petites ouvertures, dont la mise en forme se fera de concert avec l'artiste Daniel Schlaepfer.

A un intérieur, avec une lumière très douce et abstraite, par l'utilisation de surfaces de couleur claire, répond une façade en panneaux d'acier "inoxydable poli". La texture à la fois métallique et réfléchissante de cette surface permettra de refléter le paysage, le ciel, les bâtiments existants : elle proposera une observation changeante sur la substance historique du lieu.

2.4 Aspect patrimonial

Le projet de Centre culturel des arsenaux engage dans sa démarche projectuelle un rapport très fort au patrimoine architectural. Les qualités de l'ancien Arsenal cantonal, comme dépôt d'armes et d'équipements militaires doivent être mises en valeur au maximum. Malgré son caractère purement utilitaire, où la fonction a pris le dessus sur toute considération formelle ou stylistique, il possède en fait de grandes qualités spatiales et architecturales et constitue un des plus importants témoignages du néo-gothique civil en Valais.

De l'autre côté, le bâtiment de l'Arsenal fédéral, construit en 1917, a fait l'objet d'une rénovation légère à l'intérieur. Face à ces deux bâtiments qui doivent former un ensemble, le concept mis en place a été dicté par une mise en valeur des structures et des espaces d'origine. Le principe d'intervention se base sur l'article 10 de la *Charte Internationale pour la sauvegarde des villes historiques* adoptée par ICOMOS, en octobre 1987, qui stipule : "Au cas où il serait nécessaire d'effectuer des transformations d'immeubles ou d'en construire des nouveaux, toute adjonction devra respecter l'organisation spatiale existante, notamment son parcellaire et son échelle, ainsi que l'imposent la qualité et la valeur d'ensemble des constructions existantes. L'introduction d'éléments de caractère contemporain, sous réserve de ne pas nuire à l'harmonie de l'ensemble, peut contribuer à son enrichissement".

2.5 Développement durable

Le recyclage est un des thèmes fondamentaux du développement durable. Dans ce projet, l'organisation spatiale proposée est simple et cohérente avec l'existant de manière à maintenir l'essentiel des bâtiments. Ainsi l'énergie grise nécessaire à la construction du gros-œuvre et des enveloppes (toiture et façade) est épargnée. D'autre part, la typologie retenue pour le projet offre une grande souplesse d'utilisation qui garantit une adaptation aux besoins futurs tout en pérennisant l'essentiel de la substance bâtie. Ainsi on passe du recyclage des matériaux démolis au recyclage d'un bâtiment.

2.6 Contraintes de réalisation

Le bâtiment de l'Arsenal cantonal étant un objet patrimonial, les mesures pour respecter l'ensemble des normes ont dû être prises afin d'en préserver la qualité architecturale. Il s'agira de mettre l'accent sur les points suivants ayant trait à la sécurité au feu, à la sécurité aux séismes, au confort et à la protection thermique :

- Création de renforts, de structures pour répondre à la norme sismique SIA 2018
- Création de deux cages d'escalier pour répondre aux besoins de sécurité au feu
- Création d'exutoires de fumée dans les locaux accueillant plus de 100 personnes
- Mesures de protection spéciales au feu des planchers protégés et des colonnes en fonte
- Création d'une centrale de ventilation double flux, afin de satisfaire aux exigences du service de l'énergie
- Mise en place d'une installation de sondes géothermiques pour la production de chaleur
- Création de locaux techniques en sous-sol
- Adaptation et reprise en sous-œuvre pour la création des installations en sous-sol
- Mise en place d'une nouvelle installation électrique
- Adaptation et amélioration de la distribution de chauffage
- Mise en place de stores sur les façades concernées par des problèmes de surchauffe en été
- Création d'ouvertures en toiture pour l'utilisation des combles.

2.6.1 Mesures sismiques et descriptif constructif

La mise en conformité de l'Arsenal cantonal du point de vue sismique a nécessité une prise de connaissance de l'état existant, pour ensuite proposer une solution de renforcement sans trop investir le caractère l'ouvrage. Les murs porteurs périphériques existants sont fondés sur des semelles, tandis que les porteurs intérieurs sont repris sur des fondations sur pieux. La structure intérieure du bâtiment, composée de colonnes en fonte, ponctue et divise le corps central et l'espace de l'aile ouest. Les planchers sont en poutres de bois portées sur des poutrelles en acier. Sous la toiture, la charpente en ferme prend appui sur les murs ainsi que sur les colonnes en fonte.

Le renforcement s'effectue au niveau de la structure par la dalle du premier niveau refaite en béton tout en profitant de cette nécessité pour avoir la possibilité de noyer tout ou partie de la technique. Un mur de contreventement sera installé dans la partie ouest de la grande salle du rez-de-chaussée. Ces éléments ne seront pas dissimulés, mais montrés comme tels, en dialectique avec l'existant en acier. La partie supérieure de la charpente de toiture ne sera pas touchée.

Au niveau des matériaux, l'intervention se veut minimale, avec l'utilisation de sol en moquette et/ou sol coulé de type *Eubolit*. Les murs seront rafraîchis, ainsi que les plafonds. La technique sera apparente dans la plupart des espaces.

2.6.2 Energie

A propos de l'enveloppe thermique, le toit de l'Arsenal cantonal sera isolé de manière efficace, et des stores en toile seront installés dans les embrasures de fenêtres existantes. Ces dernières ayant été changées il y a moins de dix ans, elles resteront telles quelles, à l'exception des grands portes au rez de chaussée. Une ventilation à double flux est prévue dans tous les espaces publics. Sous la charpente des mesures de rafraîchissement sont prises pour contrôler la température intérieure en été.

Des locaux techniques sont prévus en sous-sol de la nouvelle partie centrale, afin de distribuer l'énergie de manière optimale. L'intervention sur l'enveloppe des constructions existantes et nouvelles sera conforme aux exigences du service de l'énergie de l'Etat du Valais.

2.6.3 Sécurité

Tous les espaces à l'exception des lieux de conservation spécifiques aux Archives seront équipés de détecteurs de fumée et de «sprinklers». Pour mémoire, l'Arsenal fédéral en est déjà pourvu à 80% et ce système sera prolongé pour couvrir tous les espaces. Les sorties de secours de l'ensemble sont conformes aux normes AEA. Les escaliers actuels en bois de l'Arsenal fédéral sont remplacés par un escalier de secours conformes aux normes.

3. COÛTS DE CONSTRUCTION

3.1 Devis de la nouvelle construction

Le coût de cette construction se présente comme suit :

(Base de calcul: Indice suisse des prix de la construction au 1^{er} avril 2011)

CFC 1	Travaux préparatoires	frs	2'290'000.-
CFC 2	Bâtiment	frs	14'870'000.-
CFC 3	Equipements d'exploitation	frs	100'000.-
CFC 4	Aménagements extérieurs	frs	670'000.-
CFC 5	Frais secondaires	frs	240'000.-
CFC 9	Ameublement et décoration	frs	3'460'000.-

Total CFC 1 à 9

frs 21'630'000.-

CFC	Arsenal cantonal	Arsenal fédéral	Pli	Annexe	Liaison	Total
1	1'540'000.--	390'000.--	360'000.--	0.--	0.--	2'290'000.--
2	8'000'000.--	2'120'000.--	4'270'000.--	100'000.--	380'000.--	14'870'000.--
3	100'000.--	0.--	0.--	0.--	0.--	100'000.--
4	430'000.--	190'000.--	50'000.--	0.--	0.--	670'000.--
5	140'000.--	30'000.--	70'000.--	0.--	0.--	240'000.--
9	2'070'000.--	910'000.--	480'000.--	0.--	0.--	3'460'000.--
CFC 1 - 9	12'280'000.--	3'640'000.--	5'230'000.--	100'000.--	380'000.--	21'630'000.--

3.2 Indications générales relatives au projet

3.2.1 Volumes SIA 116

- Arsenal cantonal	25'240 m ³
- Arsenal fédéral	11'068 m ³
- Pli	3'102 m ³
- Annexe	325 m ³
- Liaison	330 m ³
Total	<u>40'065 m³</u>

3.2.2 Coûts au m³

- CFC 2 - Arsenal cantonal	317 frs / m ³
- CFC 2 - Arsenal fédérale	192 frs / m ³
- CFC 2 - Pli	1'377 frs / m ³
- CFC 2 - Annexe	308 frs / m ³
- CFC 2 - Liaison	1'152 frs / m ³
- CFC 2 moyenne	<u>371 frs / m³</u>

4. ASPECTS FINANCIERS

Le projet est inscrit dans la planification financière de l'Etat du Valais au niveau du Service des bâtiments, monuments et archéologie en vue d'une réalisation au cours des années 2011 à 2014.

La Ville de Sion apportera une contribution de frs 600'000.- aux charges d'investissement pour l'acquisition du mobilier et des équipements destinés à la Médiathèque. Cet engagement fait l'objet d'une Convention avec la Ville de Sion en date du 17 juin 2010 sous réserve d'une intégration effective avant le 1^{er} janvier 2016 de la Bibliothèque municipale et de la Bibliothèque des jeunes, dans les nouveaux espaces réaménagés.

Cette réalisation permettra aux Archives cantonales de libérer la propriété de l'Etat qu'elle utilise actuellement à la rue des Vergers 7-9 (700 m²) ainsi que les surfaces de dépôt en location à la rue des Vergers et à l'Av. de Pratifori 35 (2'000 m²). Ces économies permettront de prendre en charge pour l'essentiel les frais de location du dépôt qui sera aménagé sous le bâtiment de la Matze.

L'intégration de la Bibliothèque municipale et de la Bibliothèque des jeunes à la Médiathèque Valais impliquera une recette annuelle pour l'Etat du Valais de 135'000.-- francs, montant auquel s'ajoute le paiement relatif aux charges des espaces utilisés, soit quelque 18'000.-

francs. Par ailleurs, la Ville de Sion mettra à disposition de la nouvelle Médiathèque le personnel de ses deux bibliothèques, ainsi que les crédits d'acquisition, d'animation et de gestion qu'elle leur attribue.

Au surplus, cette réalisation n'impliquera pas de frais d'exploitation supplémentaires à la charge de l'Etat et n'aura pas d'incidence sur l'effectif du personnel.

5. CONCLUSIONS

La réalisation de cette dernière étape de la transformation des bâtiments des arsenaux pour les besoins de la Médiathèque Valais, des Archives cantonales et du Service de la culture permet d'édifier un Centre culturel performant au cœur du Valais; comme l'a démontré l'expérience accumulée dans la situation provisoire depuis dix ans, celui-ci répond à une attente forte. Dans sa conception globale des locaux, qu'il adoptait en 1986, le Conseil d'Etat attribuait les arsenaux pour les besoins futurs de la Bibliothèque cantonale. Vingt-cinq ans plus tard, il est temps de parachever l'œuvre dont les premières étapes concrètes ont été accomplies en 1999. *Des armes de la guerre à celle de l'esprit*: telle pourrait être la devise du nouveau *Centre culturel des arsenaux*.

Nous recommandons donc au Grand Conseil de prendre en charge les coûts nets d'un montant de frs 21'030'000.- correspondant aux coûts de réalisation du projet après déduction de la participation de la Commune de Sion aux frais d'investissement pour l'équipement et le mobilier.

Nous espérons que le Grand Conseil voudra bien accepter la décision dont nous lui soumettons en annexe le projet. Dans cette attente, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le

Le Président du Conseil d'Etat :
Le Chancelier d'Etat :

Jacques Melly
Philipp Spörri